AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
STATISTIQUES

RAPPORT 2003-2004

Québec

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
STATISTIQUES

RAPPORT 2003-2004

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages xiv, xvi, xviii, 2, 4, 50, 56 et 58) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

106-01063/

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M $	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-00891

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2005
ISSN : 1704-5274
ISBN : 2-550-43687-3

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
I Programme de prêts et bourses 3
A Faits saillants 5
B Présentation 6
C Attribution de l'aide financière aux études 7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses 7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement 8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint 10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires 11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement 14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement 15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires 16
10 Citoyenneté des bénéficiaires 17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse 17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques 20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents 21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents 22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse 24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études 24
2 Contribution des parents 27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint 30
G Les prêts et leur remboursement 31
Évolution du Programme de 1999-2000 à 2003-2004 35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires 35
2 Taux de participation au Programme 41
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études 42
4 Les prêts et leur remboursement 46

II Autres programmes d'aide financière aux études 49
A Programme de remboursement différé (PRD) 51
B Mesure spéciale pour les athlètes 51
C Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
D Programme de bourses d'été de langues 52
E Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
F Programme études-travail 53
G Programme de remise de dette 53
H Programme de prêts pour les études à temps partiel 54
I Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1999-2000 à 2003-2004 55
Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2003-2004 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2003-2004 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2003-2004 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2003-2004 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2003-2004 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2003-2004 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2003-2004 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2003-2004 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2003-2004 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2003-2004 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2003-2004 28

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2003-2004 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2003-2004 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2003-2004 34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004 35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004 39

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1999-2000 à 2003-2004 42

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1999-2000 à 2003-2004 43

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1999-2000 à 2003-2004 43

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1999-2000 à 2003-2004 44

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1999-2000 à 2003-2004 45

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1999-2000 à 2003-2004 46

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1999-2000 à 2003-2004 46

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1999-2000 à 2003-2004 47

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004 48

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2003-2004 51

Tableau 38
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2003-2004 52

Tableau 39
Programme de bourses d'été de langues, 2003-2004 52

Tableau 40
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2003-2004 53

Tableau 41
Programme études-travail, 2003-2004 53

Tableau 42
Programme de remise de dette, 2003-2004 54

Tableau 43
Programme de prêts pour les études à temps partiel 2003-2004 54

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004 55

Annexes

Tableau 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2003-2004 63

Tableau 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2003-2004 65

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2003-2004 65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2003-2004 66

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2003-2004 67

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004 68

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2003-2004 69

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2003-2004 70

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2003-2004 71

Tableau 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004 72

Tableau 56
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2003-2004 80

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004 81

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004 85

Tableau 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2004 88

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2003-2004 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2003-2004 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1999-2000 à 2003-2004 40

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1999-2000 à 2003-2004 40

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. Ils nous ont permis de produire les statistiques livrées dans le présent rapport portant sur l'année d'attribution 2003-2004. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que les quatre dernières années, soit 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004, ont été principalement marquées par les faits suivants : la réduction de la dette d'études, la hausse du pourcentage de bénéficiaires qui ont accès à une bourse et la hausse du pourcentage que représente le montant de la bourse par rapport au montant d'aide totale accordé aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Ces résultats sont attribuables à l'application de nouvelles mesures, notamment la réduction approximative de 25 % du prêt maximal et la réduction de la contribution des étudiantes et étudiants et de celle de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint au financement des études. De plus, des changements de caractéristiques des étudiantes et des étudiants qui présentent une demande d'aide ont contribué à ces résultats.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1999-2000 à 2003-2004.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie de tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribués. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses (situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province), aux montants versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2004 est présentée par institution financière.

Le portrait de la situation établi grâce à cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M $
Prêts	132 384	2 685	355,4
Bourses	78 193	4 031	315,2
Dans l'ensemble	133 113	5 038	670,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	18 135	2 508
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	42 695	2 125
• Programmes non subventionnés	3 742	5 312
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	52 411	2 710
• 2e cycle	13 176	3 683
• 3e cycle	2 081	3 812
Établissements reconnus pour prêts seulement	144	5 424
Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	**N**	**%**
• Avec contribution des parents	66 079	49,9
• Ne résidant pas chez leurs parents	102 688	77,6
• Avec conjointe ou conjoint	21 636	16,3
• Avec enfants	20 964	15,8

Remboursement des prêts

En 2003-2004, 55 924 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 8 093 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	12 534	3 617	6 197
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	23 075	3 224	5 671
• Programmes non subventionnés	97	3 473	7 923
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	31 955	4 614	7 413
• 2e cycle	9 227	4 476	8 216
• 3e cycle	1 305	4 866	8 792
Total	78 193	4 031	6 822

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 477	346	1 270	3 761	5 377
• Ne résidant pas chez leurs parents	23 088	1 108	2 087	5 941	9 136
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	25 464	—	2 650	7 095	9 745
• Avec enfants	5 522	—	1 503	8 975	9 978
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	5 652	217	1 610	7 658	9 485
• Avec enfants	11 990	636	1 070	8 436	10 142

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein ou réputées à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2003-2004 se chiffre à 670,6 millions de dollars ainsi répartis : 355,4 millions en prêts et 315,2 millions en bourses.

Au total, 133 113 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 54 920 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 496 $; 77 464 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 833 $, soit 2 818 $ et 4 015 $ respectivement; 729 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 5 670 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2003-2004

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M $	M $	M $
Prêt seulement	54 920	137,1	—	137,1
Bourse seulement	729	—	4,2	4,2
Prêt et bourse	77 464	218,3	311,0	529,3
Total	133 113	355,4	315,2	670,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant dix ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 18 135 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 508 $ et que, de ce nombre, 12 534 (69,1 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 617 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 6 197 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (67 668) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (42 695).

D'une part, 52 411 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 710 $, tandis qu'il s'élevait à 3 701 $ pour les 15 257 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 67 668 bénéficiaires fréquentant l'université, 42 487 ont également obtenu une bourse (62,8 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 61,0 % au 1er cycle, de 70,0 % au 2e cycle et de 62,7 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 614 $, à 4 476 $ et à 4 866 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 7 413 $, 8 216 $ et 8 792 $.

D'autre part, les 42 695 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 125 $; 71,4 % reçoivent une formation technique et 28,6 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,7 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 23 075 personnes (54,0 %) ont aussi eu droit à une bourse : 56,4 % des bénéficiaires à la formation technique et 48,1 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 950 $ (dont 3 429 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 852 $ (dont 2 620 $ en bourse) dans le second.

Par ailleurs, 3 742 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 312 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 144 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 424 $.

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M $	N	Montant moyen $	Total M $	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**18 135**	2 508	**45,5**	**12 534**	3 617	**45,3**	6 197
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**42 695**	2 125	**90,7**	**23 075**	3 224	**74,4**	5 671
• Formation générale	12 198	1 850	22,6	5 863	2 620	15,4	4 852
• Formation technique	30 497	2 235	68,1	17 212	3 429	59,0	5 950
• Secteur privé	4 844	3 844	18,6	2 563	3 100	8,0	7 678
• Secteur public	37 851	1 905	72,1	20 512	3 239	66,4	5 420
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**3 742**	5 312	**19,9**	**97**	3 473	**0,3**	7 923
Enseignement universitaire	**67 668**	2 934	**198,5**	**42 487**	4 594	**195,2**	7 630
• 1er cycle	52 411	2 710	142,1	31 955	4 614	147,5	7 413
• 2e cycle	13 176	3 683	48,5	9 227	4 476	41,3	8 216
• 3e cycle	2 081	3 812	7,9	1 305	4 866	6,4	8 792
Établissements reconnus pour prêts seulement	**144**	5 424	**0,8**	—	—	—	—
Total	**132 384**	2 685	**355,4**	**78 193**	4 031	**315,2**	6 823

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

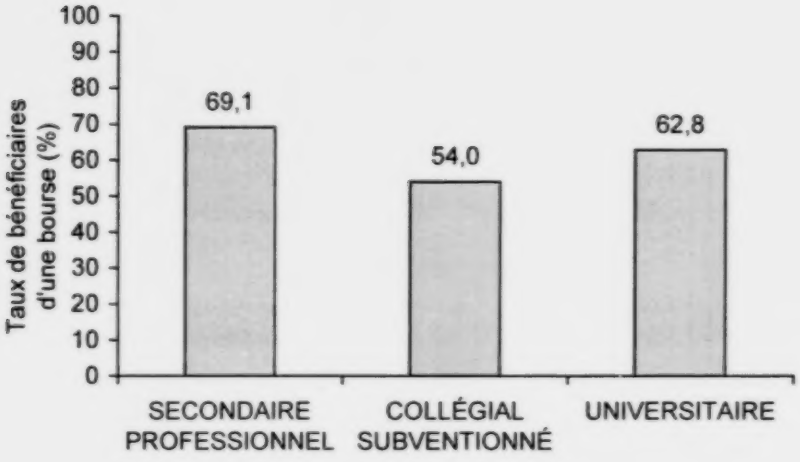

3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que les bénéficiaires d'un prêt sont répartis également entre les bénéficiaires avec contribution des parents (49,9 %) et les bénéficiaires sans contribution des parents (50,1 %).

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 865 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (73,3 % contre 44,7 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 464 $ et de 7 649 $, ce qui représente un écart de 2 185 $ (dont 1 633 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 16,3 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (81,5 % contre 69,4 %); le montant de la bourse est de 5 308 $ en moyenne, soit 1 035 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	66 079	2 251	29 565	3 015	5 464
Sans contribution des parents	66 305	3 116	48 628	4 648	7 649
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	21 636	2 950	17 642	5 308	8 187
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	44 669	3 197	30 986	4 273	7 342
Total	132 384	2 685	78 193	2 792	6 822

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 77,6 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 824 $, soit 623 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 68,5 % contre 26,3 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 741 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 3 141 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	29 696	2 201	7 799	1 563	3 995
Ne résidant pas chez leurs parents	102 688	2 824	70 394	4 304	7 136
Total	132 384	2 685	78 193	4 031	6 822

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (61,3 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,8 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (57,0 % contre 25,2 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 76,0 % contre 32,4 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	25 612	19,3	2 065	6 477	8,3	1 431	3 761
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	40 467	30,6	2 369	23 088	29,5	3 459	5 942
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	4 084	3,1	3 056	1 322	1,7	2 214	5 142
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	62 221	47,0	3 121	47 306	60,5	4 717	7 719
Total	132 384	100,0	2 685	78 193	100,0	4 031	6 822

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 39,5 % des bénéficiaires d'un prêt inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 80,4 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 68,8 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 70,5 %.

Également, 41,3 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (82,3 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 57,6 % des cas. Dans ces établissements, 58,3 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

TABLEAU 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	2 953	16,3	12 036	28,2	1 103	29,5	9 516	14,1	4	2,8
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 215	23,2	17 319	40,6	484	12,9	18 381	27,2	68	47,2
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	597	3,3	567	1,3	455	12,2	2 464*	3,6	1	0,7
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	10 370	57,2	12 773	29,9	1 700	45,4	37 307**	55,1	71	49,3
Total	18 135	100,0	42 695	100,0	3 742	100,0	67 668	100,0	144	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 989 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.
** Parmi ces bénéficiaires, 14 164 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 50,0 %. Fait à signaler, 76,5 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 29,9 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,9 % dans le premier groupe et à 23,2 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 22,9 % pour le secteur public et de 26,5 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 13,6 % et de 32,0 %. Dans les universités, on compte respectivement 36,0 % de bénéficiaires au 1er cycle, 51,0 %, au 2e cycle, et 18,2 %, au 3e cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est inférieur à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 21,6 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 15,4 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 24,0 % de celles qui vont à l'université et 12,8 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 14,3 % et de 12,6 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (18,3 % contre 6,7 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2e cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (38,3 %) par rapport à 22,1 % au 1er cycle et à 11,9 % au 3e cycle. Au secondaire, 15,4 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7

Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2003 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	66 574	14 352	21,6	10 247	15,4
Enseignement collégial	**169 154**	**39 284**	**23,2**	**21 611**	**12,8**
• Secteur privé	13 388	3 550	26,5	1 920	14,3
• Secteur public	155 766	35 734	22,9	19 691	12,6
• Formation générale	80 632	10 964	13,6	5 426	6,7
• Formation technique	88 522	28 320	32,0	16 185	18,3
Enseignement universitaire	**159 270**	**58 755**	**36,9**	**38 178**	**24,0**
• 1er cycle	128 312	46 154	36,0	28 368	22,1
• 2e cycle	21 284	10 845	51,0	8 162	38,3
• 3e cycle	9 674	1 756	18,2	1 148	11,9
Total (enseign. postsecondaire)	**328 424**	**98 039**	**29,9**	**59 789**	**18,2**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 154 826 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 8 209 ont été refusées, soit 5,3 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (5 098 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (683 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 207 cas). On dénombre aussi 7 247 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 6 254 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	354	292	24	17	379	1 066
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	2 207	454	280	30	296	3 267
• Programmes non subventionnés	29	4	16	0	32	81
Enseignement universitaire	2 487	450	355	52	391	3 735
Établissements reconnus pour prêts seulement	21	7	8	4	20	60
Total	5 098	1 207	683	103	1 118	8 209

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,7 % contre 41,3 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 71,5 % de femmes comparativement à 28,5 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 79,9 % de célibataires, 12,9 % de personnes mariées ou unies civilement, 3,8 % l'ayant déjà été et 3,4 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2003-2004

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 663	44 633	106 296
Mariée ou marié	9 608	7 502	17 110
Séparée ou séparé	1 597	658	2 255
Divorcée ou divorcé	1 966	774	2 740
Veuve ou veuf	93	22	115
Vivant maritalement avec enfants	3 221	1 336	4 557
Unie civilement ou uni civilement	26	14	40
Total	78 174	54 939	133 113

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 21,6 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 14,7 % résident en permanence au Canada et 6,9 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2003-2004

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	104 334	78,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	9 200	6,9
Résidence permanente	19 579	14,7
Total	133 133	100,0

11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 65,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 477) disposent en moyenne de 5 377 $, dont 3 761 $ (70,0 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 23 088) ont à leur disposition 9 136 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 941 $ (65,0 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 2 028 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2

Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004

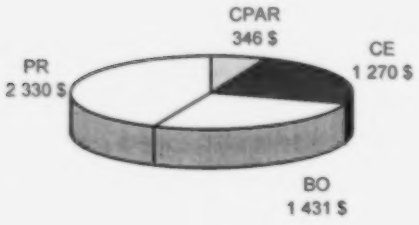

Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 477
Ressources totales : 5 377 $

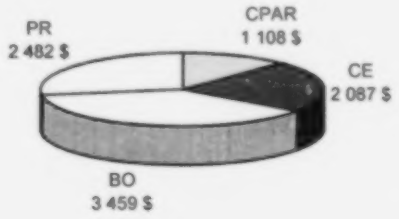

Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 23 088
Ressources totales : 9 136 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 25 464) disposent en moyenne de 9 745 $, dont 7 095 $ (72,8 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 5 522) ont à leur disposition 9 979 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 476 $ (84,9 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 995 $ et, dans le second, de 5 556 $, soit une différence de 1 561 $.

GRAPHIQUE 3

Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004

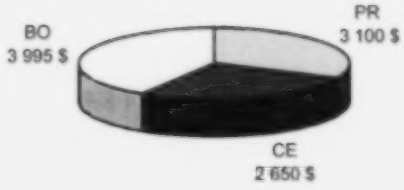

Bénéficiaires sans enfant : 25 464
Ressources totales : 9 745 $

Bénéficiaires avec enfants : 5 522
Ressources totales : 9 979 $[3]

3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 5 652), disposent en moyenne de 9 485 $, dont 7 658 $ (80,7 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 11 990) ont à leur disposition 10 142 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 435 $ (83,2 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 756 $ et, d'autre part, de 5 569 $, ce qui représente un écart de 513 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2003-2004

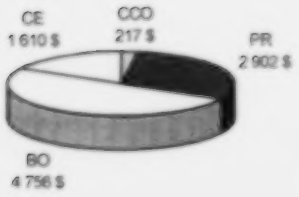

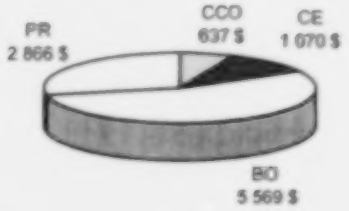

Bénéficiaires sans enfant : 5 652
Ressources totales : 9 485 $

Bénéficiaires avec enfants : 11 990
Ressources totales 10 142 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2003-2004, 9 173 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 746 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 400 $, et 8 427 ont obtenu 490 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,43 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2003-2004

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M $
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 366	47,6	2,10
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 284	24,9	1,10
Région de la Côte-Nord	658	7,2	0,32
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 325	14,4	0,65
MRC Pontiac	70	0,8	0,03
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	100	1,1	0,05
MRC Antoine-Labelle	248	2,7	0,12
MRC Le Haut-Saint-Maurice	122	1,3	0,06
Total	9 173	100,0	4,43

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 61,2 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	25 775	38,8
Ne résidant pas chez leurs parents	40 621	61,2
Total	66 396	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 66,1 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 29,1 % pour deux et 4,8 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2003-2004

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	43 888	66,1
2	19 321	29,1
3	2 855	4,3
4 et plus	332	0,5
Total	66 396	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 62,7 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 69,0 %, 13,6 % et 17,4 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2003-2004

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	5 362	15 865	1 997	23 224
2 (mère et père)	3 153	27 096	8 817	39 066
Total	8 515	42 961	10 814	62 290

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 4 106 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (68,5 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 21 034 familles regroupant 34 495 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2003-2004

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	45 683	68,5
1	11 830	17,7
2	6 279	9,4
3 et plus	2 925	4,4
Total	66 717	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 67,4 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (31,5 %), 9,7 % sont chefs de famille monoparentale et 21,8 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2003-2004

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	38 500	57,7
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	6 481	9,7
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	7 183	10,8
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	14 553	21,8
Total	66 717	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 42,9 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, ces bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 25,7 %; parmi ces derniers, 10,7 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (31,5 %), ils comprennent 15,0 % de personnes mariées, 6,8 % de personnes vivant maritalement et 9,7 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 7 130 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 1 520 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université.

Les 5 610 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 2 104 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 3,2 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2003-2004

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	7 130	10,7
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	10 006	15,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 706	4,1
Vivent maritalement avec enfants à charge	4 557	6,8
Sont chefs de famille monoparentale	6 481	9,7
Sont parents naturels ou adoptifs	1 027	1,5
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	10 000	15,0
Ont accumulé 90 unités de premier cycle à l'université (sans diplôme)	3 675	5,5
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	14 976	22,4
Sont orphelines ou orphelins	441	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	3 252	4,9
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 881	2,8
Autres	585	0,9
Total	66 717	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 101 073 bénéficiaires d'un prêt, soit 76,4 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 416 $. La contribution moyenne de ces bénéficiaires a été réduite de 253 $ (9,5 %) depuis 2000-2001 bien que le revenu d'emploi moyen des bénéficiaires soit haussé de 4 144 $ à 5 145 $ (24,2 %) entre 2000-2001 et 2003-2004. C'est le résultat de l'application des mesures récurrentes de réduction de la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant instaurées en 2001-2002.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 594 $, tandis qu'elle est de 2 129 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 2 828 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2003-2004

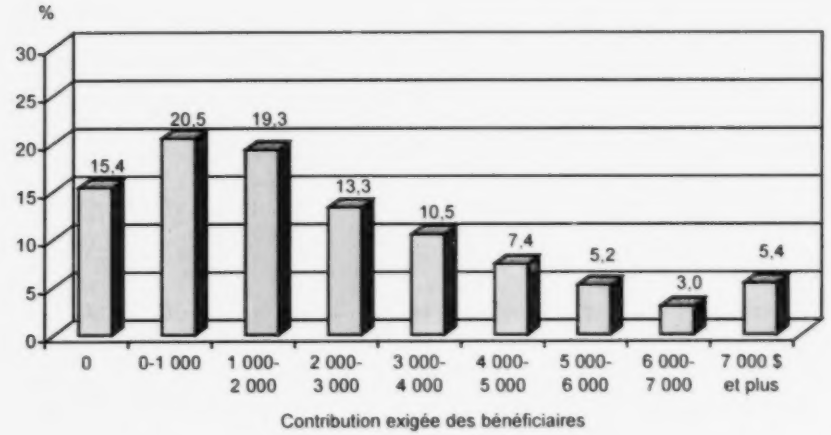

TABLEAU 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2003-2004

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	3 401	21,9	3 713	11,5	8 457	15,9	15 571	15,4
1 – 1 000 $	4 518	29,1	8 456	26,2	7 738	14,5	20 712	20,5
1 001 – 2 000 $	3 087	19,9	6 867	21,3	9 582	18,0	19 536	19,3
2 001 – 3 000 $	1 795	11,6	4 905	15,2	6 756	12,7	13 456	13,3
3 001 – 4 000 $	1 105	7,1	3 323	10,3	6 185	11,6	10 613	10,5
4 001 – 5 000 $	628	4,0	2 066	6,4	4 832	9,1	7 526	7,4
5 001 – 6 000 $	394	2,5	1 287	4,0	3 535	6,6	5 216	5,2
6 001 – 7 000 $	232	1,5	667	2,1	2 131	4,0	3 030	3,0
7 001 $ et plus	356	2,3	949	2,9	4 108	7,7	5 413	5,4
Total	15 516	100,0	32 233	100,0	53 324	100,0	101 073	100,0
Contribution moyenne ($)	1 594		2 129		2 828		2 416	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $. Par la suite, en 2001-2002, cette contribution a été réduite de 10 %.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (44,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 856 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (55,5 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 632 $ comparativement à 3 303 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvrent pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

Pour l'ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents, la contribution calculée pour ces derniers (prise en considération lors du calcul de l'aide) est en moyenne de 2 213 $ en 2003-2004, ce qui équivaut à une baisse de 115 $ par rapport à 2000-2001. Cette baisse s'est produite alors que les revenus moyens des parents se sont accrus et sont passés, entre 2000-2001 et 2003-2004, de 35 568 $ à 36 423 $ (hausse de 855 $). Cette hausse des revenus aurait normalement entraîné une augmentation moyenne de 108 $ de la contribution des parents.

Par conséquent, et ce, en raison de l'application de mesures récurrentes de réduction de la contribution des parents en 2001-2002, la contribution moyenne de ceux-ci a véritablement diminué de 223 $ (115 $ + 108 $), ce qui correspond à une baisse de 9,6 % par rapport à 2000-2001 (2 328 $).

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2003-2004

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	36 831	55,5	3 303	1 632
Prêt et bourse	29 565	44,5	856	856
Total	66 396	100,0	2 213	1 286

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 286 $, soit 624 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 706 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 213 $: elle s'élève à 1 758 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 502 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 927 $ (41,9 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2003-2004

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
			Contribution calculée moyenne	Contribution exigée moyenne		Contribution calculée moyenne	Contribution exigée moyenne
		N	$	$	N	$	$
20 000 $ et moins	1	6 237	—	—	9 839	—	—
	2	1 676	—	—	1 409	—	—
	3 et plus	349	—	—	203	—	—
		8 262	—	—	11 451	—	—
20 001–30 000 $	1	2 961	441	241	3 707	497	431
	2	912	145	95	1 171	132	124
	3 et plus	169	118	106	169	37	36
		4 042	361	202	5 047	397	347
30 001–40 000 $	1	2 914	1 817	866	4 025	1 863	1 661
	2	1 041	775	440	1 441	813	740
	3 et plus	157	378	228	160	437	364
		4 112	1 498	734	5 626	1 553	1 388
40 001–50 000 $	1	2 379	3 354	1 175	3 520	3 451	2 845
	2	928	1 599	803	1 482	1 653	1 513
	3 et plus	147	946	569	221	866	817
		3 454	2 780	1 050	5 223	2 831	2 381
50 001–60 000 $	1	1 807	4 934	1 319	2 965	5 065	3 608
	2	832	2 428	998	1 502	2 432	2 165
	3 et plus	106	1 553	836	199	1 470	1 306
		2 745	4 044	1 203	4 666	4 064	3 046
60 001 $ et plus	1	1 176	6 892	2 282	3 762	8 056	4 208
	2	1 619	4 395	1 278	4 137	5 479	3 488
	3 et plus	199	3 367	1 017	707	4 288	2 925
		3 149	5 212	1 624	8 606	6 508	3 756
Total		25 964	1 758	624	40 619	2 502	1 706
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 66 396		Contribution calculée moyenne : 2 213 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 286 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 50,6 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 941 $.

Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2003-2004

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	14 951	50,6
1–1 000 $	4 978	16,8
1 001–2 000 $	3 942	13,3
2 001–3 000 $	2 782	9,4
3 001–4 000 $	1 614	5,4
4 001–5 000 $	892	3,0
5 001–6 000 $	260	0,9
6 001–7 000 $	66	0,2
7 001 $ et plus	80	0,3
Total	29 565	100,0
Contribution moyenne : 941 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2003-2004

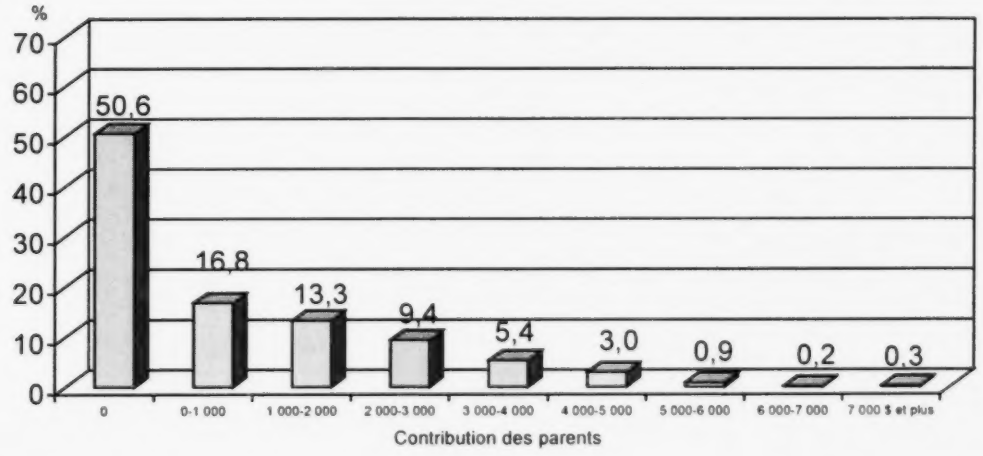

En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,1 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 697 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2003-2004

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	576	75
100 001–150 000 $	1 412	402
150 001–200 000 $	627	820
200 001–250 000 $	372	829
250 001–300 000 $	231	983
300 000 $ et plus	373	2 260
Total	3 591	697

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $. En 2001-2002, une des mesures récurrentes instaurées a de nouveau réduit cette contribution de 10 %.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 70,9 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 731 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	15 414	70,9
1–1 000 $	2 026	9,3
1 001–2 000 $	1 423	6,5
2 001–3 000 $	950	4,4
3 001–4 000 $	612	2,8
4 001–5 000 $	477	2,2
5 001–6 000 $	309	1,4
6 001–7 000 $	183	0,8
7 001 $ et plus	342	1,6
Total	21 736	100,0
Contribution moyenne : 731 $		

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études

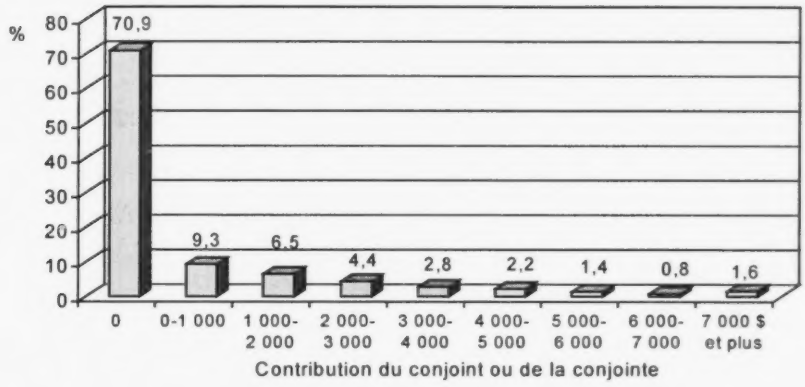

selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2004, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 138 046 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,002 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 256 $. De fait, du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, le gouvernement a payé 46,3 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 386 217 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 1,926 milliard de dollars, soit 4 986 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 2,959 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 30,8 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2003-2004 des rachats de créances équivalant à 114,8 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 10 235 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 5,3 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 16 801 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 75,4 millions de dollars, dont 53,4 millions sont associés aux prêts et 22,0 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 55 924 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2003, le 1er décembre 2003, le 1er janvier 2004 ou le 1er mars 2004. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 8 093 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

TABLEAU 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	8 164	1 679	7 970	381	5 243	988	66	137	24 628
5 001–10 000 $	1 587	403	4 828	1 152	4 769	1 380	94	176	14 389
10 001–15 000 $	628	87	1 838	869	3 594	912	97	187	8 212
15 001 $ et plus	445	7	981	983	3 594	1 909	397	379	8 695
Total	10 824	2 176	15 617	3 385	17 200	5 189	654	879	55 924
Montant de la dette d'études ($)	4 449	3 686	6 046	11 698	9 854	12 881	18 358	16 025	8 093

Les données montrent que 44,0 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 25,8 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 14,7 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 15,5 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 449 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 3 686 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 6 046 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 11 698 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 9 854 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 12 881 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 18 358 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 16 025 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (53,5 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 699 $, alors que 46,5 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 13 478 $.

Au deuxième cycle, on observe que 44,2 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 6 665 $; 24,2 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 13 374 $ et 31,6 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 21 172 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 24,9 % et ont une dette moyenne de 8 202 $; 11,5 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 15 669 $; 8,6 % le sont depuis le premier cycle (5,8 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 20 990 $ et 2,8 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 13 328 $); enfin, 48,3 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 41,8 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 25 125 $ et 6,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 20 564 $.

TABLEAU 25

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2003-2004

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	9 195	6 699	..	4,6	—	—
	8 005	13 478	4,2	6,0	—	—
2e cycle	2 290	6 665	—	—	3,8	—
	1 136	13 526	—	4,9	3,9	—
	121	11 950	2,7	—	4,5	—
	1 642	21 172	3,9	6,7	4,4	—
3e cycle	163	8 202	—	—	..	5,7
	75	15 669	—	—	4,2	5,5
	18	13 328	—	4,6	—	4,4
	38	20 990	—	4,8	4,6	4,6
	44	16 134	2,4	—	—	9,3
	88	22 202	2,5	—	5,0	8,3
	42	20 564	3,3	5,3	—	6,9
	186	26 508	3,4	5,5	5,1	5,7
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	23 043					

ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1999-2000 À 2003-2004

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres choses, que le nombre de demandes d'aide est passé de 164 453 à 154 826, ce qui constitue une diminution globale de 5,9 % par rapport à 1999-2000. Ce taux de diminution est moindre que le taux de diminution du taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 14,7 % à 13,6 % pendant la même période (réduction de 7,5 %). La baisse globale du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 7 065 (réduction de 5,0 %), passant de 140 178 en 1999-2000 à 133 113 en 2003-2004. Cette diminution est donc inférieure à celle du nombre de demandes d'aide (réduction de 5,9 %).

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 3,8 %, passant de 18 918 à 18 199 (baisse de 719) à la suite d'une diminution de 971 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement collégial, le nombre de bénéficiaires a diminué de 22,1 %, passant de 59 934 à 46 683 (baisse de 13 251), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 15 707. À l'enseignement universitaire, le nombre de bénéficiaires s'est plutôt accru de 11,3 %, passant de 61 326 à 68 231 (hausse de 6 905), le nombre de demandes d'aide financière ayant augmenté de 7 051.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est produite pendant que le nombre de personnes inscrites à temps plein a plutôt globalement augmenté (une baisse de 3,8 % contre une augmentation de 6,5 %). Pour ce qui est de l'enseignement collégial, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (une baisse de 22,1 % contre une baisse de 5,1 %). Pour ce qui est de l'enseignement universitaire, l'augmentation du nombre de bénéficiaires s'est produite pendant que le nombre d'inscriptions à temps plein a globalement augmenté (une augmentation de 11,3 % contre une augmentation de 16,0 %).

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	62 519	64 102	70 690	64 262	66 574
• Enseignement postsecondaire	315 557	312 109	314 770	322 904	328 424
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	22 605	19 636	19 496	20 128	21 634
• Enseignement postsecondaire	141 848	131 657	130 054	130 447	133 192
Total	164 453	151 293	149 550	150 575	154 826

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de demandes de bourse	91 690[5]	83 176	88 087	95 798	101 062
Aide globale					
• Prêts (M $)	410,4	330,8	338,6	345,2	355,4
• Bourses (M $)	175,9	201,8	254,0	292,4	315,2
Total	586,3	532,6	592,6	637,6	670,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	18 918	16 380	16 251	16 925	18 199
• Enseignement postsecondaire	121 260	112 005	111 517	113 258	114 914
Total	140 178	128 385	127 768	130 183	133 113
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	85 535	71 439	60 312	55 901	54 920
• Prêt moyen ($)	2 679	2 491	2 554	2 517	2 496
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	54 643	56 946	67 456	74 282	78 193
• Prêt moyen ($)	3 317	2 684	2 736	2 753	2 792
• Bourse moyenne ($)	3 219	3 544[6]	3 766	3 936	4 031
• Aide totale moyenne ($)	6 536	6 228[6]	6 502	6 690	6 823
• Taux de bénéficiaires d'une bourse	39,0 %	44,4 %	52,8 %	57,1 %	58,7 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	52 608	54 506	64 522	71 070	74 587
• Prêt moyen ($)	3 171	2 502	2 547	2 564	2 572
• Bourse moyenne ($)	3 237	3 569	3 798	3 971	4 069
• Aide totale moyenne ($)	6 408	6 071	6 345	6 535	6 641
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	2 035	2 440	2 934	3 212	3 606
• Prêt moyen ($)	7 082	6 731	6 897	6 950	7 343
• Bourse moyenne ($)	2 769	3 005	3 057	3 160	3 251
• Aide totale moyenne ($)	9 851	9 736	9 954	10 110	10 594

Quant au nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, il s'est accru régulièrement, passant de 54 643 à 78 193 entre 1999-2000 et 2003-2004 (hausse globale de 43,1 %), alors que, rappelons-le, le nombre de bénéficiaires d'une aide financière a diminué de 5,0 % pendant la même période. Une proportion plus grande des bénéficiaires reçoivent donc bourse.

Entre 1999-2000 et 2000-2001, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse s'est accru de 2 303 personnes (hausse de 4,2 %) pendant que le nombre de demandes de bourse a diminué de 8 514 (baisse de 9,3 %). Cela s'est produit en raison de la diminution approximative de 25 % du montant du prêt maximal.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes sont non subventionnés ont accès à une aide sous forme d'un prêt seulement.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues (en vertu de la réduction de 25 p. 100 du montant de prêt maximal) en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce, pour un montant moyen total de 270 $.

Par la suite, entre 2000-2001 et 2001-2002, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a connu une augmentation de 10 510 personnes (hausse de 18,5 %) à la suite d'une hausse de 4 911 demandes de bourse (hausse de 5,9 %). Ce taux d'augmentation du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse supérieur à celui de l'année précédente est notamment associé à l'effet de mesures introduites en 2001-2002 visant des réductions importantes des montants demandés comme contribution financière aux étudiantes et aux étudiants, à leurs parents et à leur conjointe ou conjoint ainsi qu'à l'exemption de la considération d'une contribution des parents en raison de l'obtention de 90 unités d'études à l'université. Également, on a observé en 2001-2002 une hausse du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse pour des personnes poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

En fin de période, soit entre 2001-2002 et 2003-2004, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a augmenté globalement de 10 737 personnes (hausse de 15,9 %) pendant que le nombre de demandes de bourse s'est accru de 12 795 (hausse de 14,7 %). Cette augmentation soutenue du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse est notamment associée à la continuité du changement de profil de la clientèle bénéficiant d'une aide financière, à savoir plus d'étudiants exemptés de la contribution parentale, plus d'étudiants ne demeurant pas chez leurs parents durant les études et plus d'étudiants poursuivant leurs études durant les trois trimestres de l'année.

Cette hausse globale du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse entre 1999-2000 et 2003-2004 (de 54 643 à 78 193) combinée à l'instauration de mesures plus généreuses en ce qui a trait à l'aide sous forme de bourse ont modifié la composition de l'aide totale attribuée aux bénéficiaires.

L'aide totale est globalement passée entre 1999-2000 et 2003-2004 de 586,3 à 670,6 millions de dollars (hausse de 84,3 millions de dollars, soit de 14,4 %). Cette augmentation s'est produite alors que le nombre de bénéficiaires d'une aide financière a diminué de 5,0 %. Il faut souligner également que le montant des bourses est globalement passé de 175,9 millions de dollars à 315,2 millions de dollars (hausse de 139,3 millions de dollars, soit de 79,2 %). Alors une diminution du montant d'aide s'est réalisée au niveau de l'aide sous forme de prêt.

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 410,4 millions de dollars en 1999-2000 à 355,4 millions de dollars en 2003-2004; la baisse est donc de 55,0 millions de dollars, soit de 13,4 %. La diminution plus importante du montant des prêts par rapport à celle du nombre de bénéficiaires (8,4 % de plus de diminution) est due principalement à la réduction approximative de 25 % du prêt maximal. Cette mesure a eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts et de donner aux bénéficiaires une aide caractérisée par une plus grande part de bourse.

La diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière a contribué globalement à une réduction supplémentaire de 21 millions de dollars du montant des prêts. Cependant, des indexations des dépenses admises ainsi que le changement de profil des bénéficiaires (notamment plus d'étudiantes et d'étudiants ne demeurant pas chez leurs parents durant les études ou exemptés de la considération d'une contribution parentale), à compter de 2001-2002, ont contribué globalement à ralentir cette baisse globale du montant des prêts par un facteur de croissance de 12 millions de dollars.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 175,9 à 315,2 millions de dollars entre 1999-2000 et 2003-2004, ce qui équivaut à une hausse de 139,3 millions de dollars, soit de 79,2 %. Celle-ci est notamment supérieure à la hausse observée pendant cette période du nombre de bénéficiaires d'une bourse, qui est passé de 54 643 à 78 193 hausse de 43,1 %. Et à souligner que ces hausses du montant des bourses et du nombre de bénéficiaires d'une bourse se sont produites alors que le nombre de demandes de bourse est passé de 91 670 à 101 062 (hausse de 10,2 %).

Les principaux facteurs qui ont concouru à cette hausse régulière du montant des bourses entre 1999-2000 et 2003-2004 sont des indexations des dépenses admises (pour un montant de 29 millions de dollars), des mesures de bonification du programme, telles la réduction de 25 % du prêt maximal et les réductions des contributions des étudiantes et des étudiants et de leur tiers (pour un montant de 65 millions de dollars), des changements de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse, tels de plus grandes proportions d'étudiantes et d'étudiants qui ne résident pas chez leurs parents durant les études, sans contribution parentale ou aux études pendant les trois trimestres de l'année (pour un montant de 19,5 millions de dollars) et, en dernier lieu, une hausse nette du nombre de demandes de bourse (pour un montant de 26 millions de dollars). Ce nombre avait diminué de 8 514 entre 1999-2000 et 2000-2001 et il a par la suite augmenté les trois dernières années, entre 2001-2002 et 2003-2004, d'un nombre global de 17 886 demandes de bourse.

Les mesures de bonification du programme ainsi que les changements de caractéristiques des personnes qui demandent une bourse ont principalement contribué à modifier le profil du type de bénéficiaires d'une aide. En ce qui concerne ce profil, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 39,0 % à 58,7 %.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle s'est accrue de 4,4 %, ayant varié entre 1999-2000 et 2003-2004 de 6 536 $ à 6 823 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a varié de 8 632 $ à 9 041 $ (hausse de 4,7 %). Le tableau 27 en témoigne. Il faut souligner que l'aide moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est accrue au même rythme que la moyenne de leurs dépenses admises bien que leur contribution exigée ait augmenté de 449 $ (hausse de 25,1 %), passant de 1 785 $ à 2 234 $ à la suite d'une augmentation moyenne de leurs revenus d'emploi de 1 590 $ (hausse de 52,0 %) qui sont passés soit de 2 363 $ à 3 953 $.

De plus, on remarque (tableau 26) que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse s'est toujours composée d'une part plus importante de bourse entre 1999-2000 et 2003-2004 dans les établissements d'enseignement offrant les programmes d'études subventionnés. On note qu'en 2003-2004, la proportion de bourse dans l'aide moyenne de ces bénéficiaires d'une bourse (61,3 %) est supérieure à celle affichée en 1999-2000 (49,2 %).

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 183	4 149	4 638	4 898	5 038
• Croissance relative (%)	100,0	99,2	110,8	117,1	120,4
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 809	8 006	8 199	8 355	8 409
• Croissance relative (%)	100,0	102,5	105,0	107,0	107,7
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	6 536	6 228[7]	6 502	6 690	6 823
• Croissance relative (%)	100,0	95,3	99,5	102,4	104,4
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	8 632	8 610	8 791	8 987	9041
• Croissance relative (%)	100,0	99,7	101,7	104,1	104,7

7. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne des bénéficiaires d'une bourse affichent des augmentations moindres que prévues en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce pour un montant moyen total de 270 $ selon la croissance de leurs revenus bruts moyens respectifs.

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de demandes d'aide :	164 453	151 293	149 550	150 575	154 826
Taux de chômage en % (en septembre chez les 15-24 ans) :	14,7	11,8	12,5	12,5	13,6

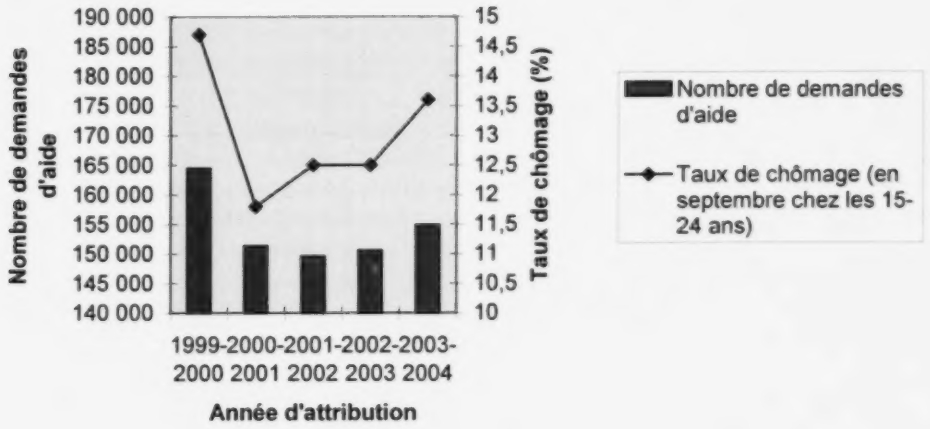

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Prêt et bourse :	100	95,3	99,5	102,4	104,4
Dépenses admises (%) :	100	99,7	101,7	104,1	104,7

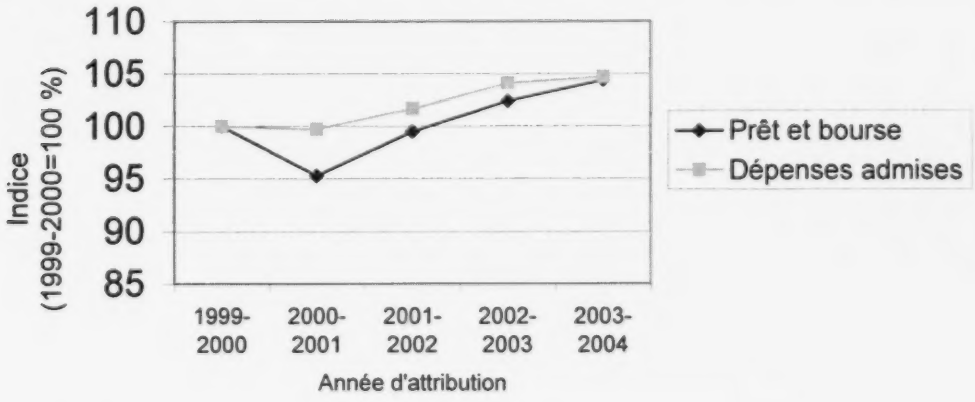

2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1999-2000 et 2003-2004, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide malgré une hausse globale du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique plus favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1999-2000 et 2003-2004 de 3,4 %, passant de 25,0 % à 21,6 %, alors qu'il a diminué de 2,1 % à l'enseignement postsecondaire, passant de 32,1 % à 29,9 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 3,8 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 26,7 % à 22,9 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 3,9 %, étant passé de 30,4 % à 26,5 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 39,0 % à 36,0 % au 1er cycle (diminution de 3,0 %), et de 19,4 % à 18,2 % au 3^{e} cycle (diminution de 1,2 %). Un fait particulier à souligner, le taux de participation a plutôt augmenté de 6,4 %, passant de 44,6 % à 51,0 %, au 2^{e} cycle.

TABLEAU 28
Évolution du taux de participation[8] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	62 519	64 102	70 690	64 262	66 574
• Nombre de bénéficiaires	15 599	13 918	13 311	13 653	14 352
• Taux de participation (%)	25,0	21,7	18,8	21,2	21,6
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	162 802	159 615	158 226	157 710	155 766
• Nombre de bénéficiaires	43 424	39 103	37 307	36 565	35 734
• Taux de participation (%)	26,7	24,5	23,6	23,2	22,9
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	15 512	15 099	14 537	14 056	13 388
• Nombre de bénéficiaires	4 721	4 222	4 112	3 877	3 550
• Taux de participation (%)	30,4	28,0	28,3	27,6	26,5
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	111 625	113 600	117 203	123 847	128 312
• Nombre de bénéficiaires	43 553	40 863	41 330	43 820	46 154
• Taux de participation (%)	39,0	36,0	35,3	35,4	36,0
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	17 948	16 204	17 164	19 081	21 284
• Nombre de bénéficiaires	7 999	7 947	8 695	10 151	10 845
• Taux de participation (%)	44,6	49,0	49,4	53,2	51,0
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	7 670	7 591	7 640	8 210	9 674
• Nombre de bénéficiaires	1 486	1 357	1 281	1 451	1 756
• Taux de participation (%)	19,4	17,9	16,8	17,7	18,2
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	315 557	312 109	314 770	322 904	328 424
• Nombre de bénéficiaires	101 183	93 492	92 725	95 864	98 039
• Taux de participation (%)	32,1	30,0	29,5	29,7	29,9

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1999-2000 et 2003-2004, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et de ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée d'année en année, et que celle-ci a même augmenté de 9,3 % en cinq ans (de 50,0 % à 59,3 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 42,6 % à 37,3 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt au 2e cycle, parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, s'est accrue entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 16,0 % à 19,5 %, et ce, pendant que les proportions de bénéficiaires aux 1er et 3e cycles ont varié respectivement de 81,2 % à 77,5 % et de 2,8 % à 3,0 %.

8. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1999-2000 à 2003-2004

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
• Nombre	51 671	46 329	44 863	43 850	42 914
• Pourcentage	42,6	41,3	40,2	38,7	37,3
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	8 263	7 921	6 684	4 950	3 769
• Pourcentage	6,8	7,1	6,0	4,4	3,3
Enseignement universitaire					
• Nombre	60 657	57 545	59 788	64 335	68 117
• Pourcentage	50,0	51,4	53,6	56,8	59,3
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	669	210	182	123	114
• Pourcentage	0,6	0,2	0,2	0,1	0,1
Nombre global de bénéficiaires	121 260	112 005	111 517	113 258	114 914

TABLEAU 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1999-2000 à 2003-2004

Cycles d'études Universitaires	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
1er cycle					
• Nombre	49 226	46 200	47 462	50 236	52 765
• Pourcentage	81,2	80,3	79,4	78,1	77,5
2e cycle					
• Nombre	9 684	9 753	10 805	12 354	13 256
• Pourcentage	16,0	16,9	18,1	19,2	19,5
3e cycle					
• Nombre	1 747	1 592	1 521	1 745	2 095
• Pourcentage	2,8	2,8	2,5	2,7	3,0
Nombre global de bénéficiaires	60 657	57 545	59 788	64 335	68 117

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1999-2000 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une réduction globale de 11,3 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 61,2 % à 49,9 %). On observe également une augmentation globale de 5,3 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents durant leurs études (de 72,2 % à 77,5 %).

On remarque cependant, en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires touche uniquement les étudiantes et les étudiants sans contribution des parents (qui ne résident pas chez leurs parents). Leur pourcentage s'étant accru de 10,5 %, passant de 36,5 % à 47,0 %.

TABLEAU 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1999-2000 à 2003-2004

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	35 688	31 297	29 242	27 154	25 775
• Pourcentage	25,5	24,4	22,9	20,9	19,4
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	50 028	46 077	43 918	42 644	40 621
• Pourcentage	35,7	35,9	34,4	32,8	30,5
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	3 294	3 236	3 791	3 979	4 108
• Pourcentage	2,3	2,5	3,0	3,1	3,1
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	51 168	47 775	50 817	56 406	62 609
• Pourcentage	36,5	37,2	39,7	43,3	47,0
Nombre global de bénéficiaires	140 178	128 385	127 768	130 183	133 113
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,59	2,72	2,87	3,18	3,45
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,63	0,66	0,75	0,87	1,00

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement que la situation correspondant à la plus grande proportion de bénéficiaires est celle des bénéficiaires ayant des enfants à leur charge. Ces personnes représentent 31,5 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2003-2004, comparativement à 34,8 % en 1999-2000.

D'autre part, on note depuis 2001-2002 une augmentation de 2,2 % de la proportion des bénéficiaires dont la contribution des parents n'est pas exigée en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 18,2 % à 20,5 %). Cette augmentation est due notamment à la réintroduction du critère d'exemption de la considération de la contribution des parents lié à l'obtention seule de 90 unités dans un même programme d'études.

Finalement, on note une augmentation de la proportion des bénéficiaires qui peuvent être exemptés de la considération de la contribution parentale seulement en raison du fait qu'ils poursuivent des études de deuxième et de troisième cycle à l'université. Cette proportion est passée de 2,5 % en 1999-2000 à 4,9 % en 2003-2004.

TABLEAU 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1999-2000 à 2003-2004

Situation des bénéficiaires	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	5 203	5 031	5 402	6 252	7 130
• Pourcentage	9,6	9,9	9,9	10,4	10,7
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	7 853	7 113	7 633	8 735	10 006
• Pourcentage	14,4	13,9	14,0	14,5	15,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	3 121	2 771	2 743	2 600	2 706
• Pourcentage	5,7	5,4	5,0	4,3	4,1
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 334	4 092	3 968	4 232	4 557
• Pourcentage	8,0	8,0	7,3	7,0	6,8
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	6 761	5 817	5 500	5 812	6 481
• Pourcentage	12,4	11,4	10,1	9,6	9,7
Sont parents biologiques ou adoptifs					
• Nombre	1 121	956	910	949	1 027
• Pourcentage	2,1	1,9	1,7	1,6	1,5
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de premier cycle à l'université					
• Nombre	9 929	9 312	11 427[9]	12 543	13 675
• Pourcentage	18,2	18,3	20,9	20,7	20,5
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	12 708	12 321	12 916	14 009	14 976
• Pourcentage	23,3	24,1	23,7	23,2	22,4
Sont orphelines ou orphelins					
• Nombre	363	367	391	442	441
• Pourcentage	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université					
• Nombre	1 385	1 556	2 196	2 885	3 252
• Pourcentage	2,5	3,1	4,0	4,8	4,9
Sont retournées ou retournés aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire					
• Nombre	1 379	1 352	1 420	1 577	1 881
• Pourcentage	2,5	2,7	2,6	2,6	2,8
Autres situations					
• Nombre	305	323	102	349	585
• Pourcentage	0,6	0,6	0,2	0,6	0,9
Nombre global de bénéficiaires	54 462	51 011	54 608	60 385	66 717

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

9. En 2001-2002, on a réintroduit le critère d'exemption de la considération de la contribution parentale lié à l'obtention seule de 90 unités à l'université dans un même programme d'études. On compte 3 675 étudiantes et étudiants (5,5 %) qui se trouvent dans cette situation en 2003-2004.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M $)	1 305,6	1 115,5	1 043,1	1 026,1	1 001,7
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M $)	63,3	55,4	49,2	45,5	30,8
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M $)	1 971,6[10]	2 088,4[10]	2 059,3[10]	1 963,1[10]	1 926,0[10]
Montant global des prêts garantis (M $)	3 340,5	3 259,3	3 151,7	3 034,7	2 958,5
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M $)	60,3	59,9	48,0	39,4	46,3
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	4 996,9	5 421,9	5 755,2	6 043,2	6 346,0
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M $)]	666,3	756,3	870,7	984,5	1 087,5
• Montant global des prêts échus (M $)	5 663,2	6 178,2	6 625,9	7 029,9	7 433,5
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	11,8	12,2	13,1	14,0	14,6**

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

** Depuis 1999-2000, la diminution du montant annuel des prêts échus (tableau 34) a entraîné une hausse de 1,4 % du taux de prêts remboursés. Le montant des prêts remboursés par le gouvernement n'a pas affiché une réduction de croissance consécutivement à une période durant laquelle le chômage chez les jeunes a atteint son maximum en 1999-2000 (voir graphique 8). De plus, des efforts ont été consentis à la réduction des inventaires des réclamations non traitées des années antérieures.

TABLEAU 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1999-2000 à 2003-2004

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	139 670	127 884	127 204	129 523	132 384
Montant global des prêts consentis de l'année (M $)	410,4	330,8	338,6	345,2	355,4
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	70 724	68 524	59 971	56 239	55 924
Montant global des prêts échus pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	700,0	640,4	507,7	460,9	452,6

10. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1999-2000, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 23,3 % entre 1999-2000 et 2003-2004, soit une diminution de 303,9 millions de dollars alors que le montant des prêts garantis n'a diminué que de 11,4 %.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 60,3 à 46,3 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1999-2000 et 2003-2004 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté globalement. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 33,9 % des prêts garantis en 2003-2004 par rapport à 39,1 % en 1999-2000.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1999-2000 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 s'est accru de 63,2 % depuis 1999-2000, passant de 666,3 à 1 087,5 millions de dollars en capital. Ce montant représente 14,6 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2003-2004 comparativement à 11,8 % en 1999-2000.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

TABLEAU 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	12 795	15 645	13 665	12 314	9 872
Nombre de réclamations remboursées	10 925	8 167	9 443	10 764	10 235
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	1 221	1 217	1 267	1 127	906
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M $)	141.9	100.0	114.4	129.0	114.8
Montant moyen remboursé ($)	12 986	12 248	12 117	11 986	11 217
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	27.0	30.5	38.6	45.6	53.4

On constate que de 2000-2001 à 2003-2004, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 25,3 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (leur nombre est passé de 8 167 à 10 235). Ce dernier nombre est cependant inférieur à celui enregistré en 1999-2000 (10 925). Quant au montant moyen remboursé, il a plutôt diminué depuis 1999-2000 de 12 986 $ à 11 217 $, ce qui équivaut à une baisse de 13,7 %.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1999-2000 et 2003-2004, passant de 11,2 % à 8,9 %. Cette baisse est survenue à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans après la fin des études le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent que les montants recouvrés ont presque doublé, passant de 27,0 à 53,4 millions de dollars entre 1999-2000 et 2003-2004.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé (PRD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois, et ce, pendant les cinq premières années suivant la fin des études. On constate que le nombre de personnes qui en bénéficient est en réduction; il a diminué de 33,1 % en cinq ans, passant de 25 121 à 16 801, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a diminué de 20,9 %, passant de 70 724 à 55 924. Cette baisse de la clientèle bénéficiaire de ce programme s'est produite malgré un élargissement de l'admissibilité au programme en fonction des responsabilités familiales des ex-étudiantes et des ex-étudiants. En effet, le revenu mensuel maximal considéré pour l'admissibilité à ce programme a été haussé en 2001-2002.

TABLEAU 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	25 121	24 543	22 869	20 135	16 801
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	329	443	336	382	315
Montant global de l'aide attribuée (M $)	8,3	10,9	7,7	7,7	5,3

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de prêts pour les études à temps partiel (introduit en 2002-2003) et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 27 580 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 21,5 millions de dollars. De ce nombre, 1 213 ont obtenu un prêt et 26 367, une aide financière non remboursable, ce qui représente des montants respectifs de 1,2 et de 20,3 millions de dollars. Ainsi 94,4 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 5,6 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ (PRD)

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

Depuis 2001-2002, la clientèle admissible à ce programme a été élargie à la suite de la hausse du revenu mensuel maximal au-delà duquel une ex-étudiante ou un ex-étudiant ne peut bénéficier du programme. Ce revenu tient compte désormais des responsabilités familiales.

TABLEAU 37
Programme de remboursement différé, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	16 801
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	315
Montant global de l'aide attribuée (M $)	5,3

B MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

C PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires. Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

TABLEAU 38
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2003-2004

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	729	1 121
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 670	4 258
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4.1	4.8

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

D PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

TABLEAU 39
Programme de bourses d'été de langues, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	2 907
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 665
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4.8

E PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

TABLEAU 40
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	24
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	6 334
Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,15

F PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des élèves au collégial et des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

TABLEAU 41
Programme études-travail, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	4 495
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	890
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,0

G PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 % de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

TABLEAU 42
Programme de remise de dette, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	1 019
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 222
Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,2

H PROGRAMME DE PRÊTS POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Introduit en 2002-2003, le Programme de prêts pour les études à temps partiel s'adresse aux personnes qui poursuivent à la formation professionnelle au secondaire ou au collégial des études à raison d'au moins 76 et d'au plus 179 heures par trimestre. Il s'adresse également aux personnes qui poursuivent des études à l'université à raison d'au moins 6 et d'au plus 12 unités par trimestre.

L'aide financière accordée dans le cadre de ce programme est attribuée sous forme de prêts et par trimestre. L'aide couvre les frais scolaires ainsi que les frais de garde des enfants, s'il y a lieu. L'admissibilité au programme est notamment évaluée en fonction des revenus de l'étudiante ou de l'étudiant et de ses parents ou de sa conjointe ou de son conjoint, s'il y a lieu.

Lorsque la personne est admissible au programme, l'aide allouée représente le total des frais scolaires ainsi que des frais de garde, s'il y a lieu.

Les intérêts sur les prêts sont à la charge du gouvernement durant la poursuite des études. Dès la fin des études, les intérêts sont à la charge de l'emprunteuse ou de l'emprunteur et celle-ci ou celui-ci doit commencer à rembourser ses prêts six mois plus tard. Toutefois, si des difficultés financières empêchent l'emprunteuse ou l'emprunteur de satisfaire à ses obligations, elle ou il lui est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

TABLEAU 43
Programme de prêts pour les études à temps partiel, 2003-2004

Nombre de bénéficiaires	1 213
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	975
Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,2

I ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1999-2000 À 2003-2004

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme d'allocation pour les besoins particuliers et le Programme d'études-travail.

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1999-2000 à 2003-2004

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	25 121	24 543	22 869	20 135	16 801
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	8,3	10,9	7,7	7,7	5,3
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	9 221	7 504	7 986	7 059	—*
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	25,6	20,6	16,3	14,0	—
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	508	501	564	660	729
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,5	2,4	2,9	3,7	4,1
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	491	812	900	1 146	1 121
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,8	3,6	3,9	4,8	4,8
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	3 219	3 155	3 038	2 984	2 907
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	5,6	5,5	5,0	4,9	4,8
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	24	21	20	24	24
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10	0,09	0,10	0,1	0,15
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	2 495	2 788	2 562	3 023	4 495
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,4	4,0	4,0	4,4	4,0
Programme de remise de dette[11]					
• Nombre de bénéficiaires	847	1 102	1 298	1 235	1 019
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	1,2	1,8	2,0	1,8	1,2
Programme de prêts pour les études à temps partiel					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	—	881	1 213
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	—	0,8	1,2

* Ce programme a été suspendu en 2003-2004.

11. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

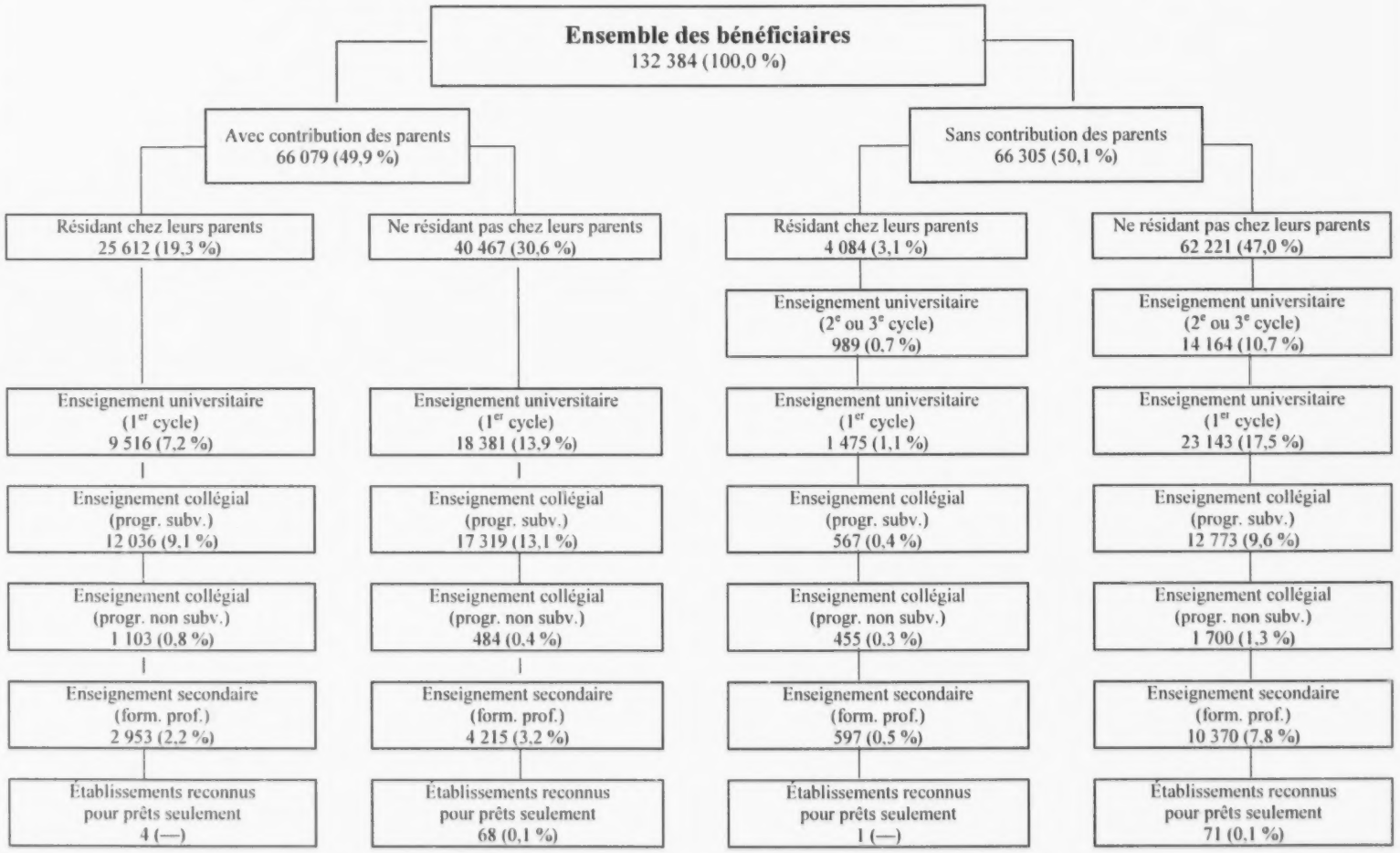

SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004

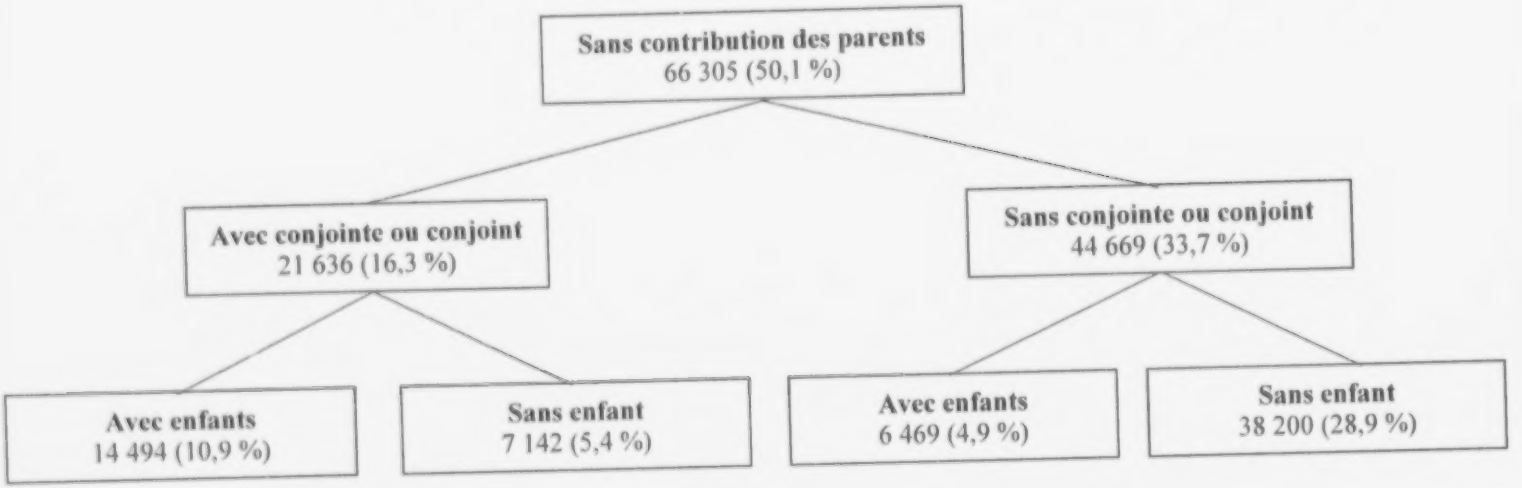

SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2003-2004

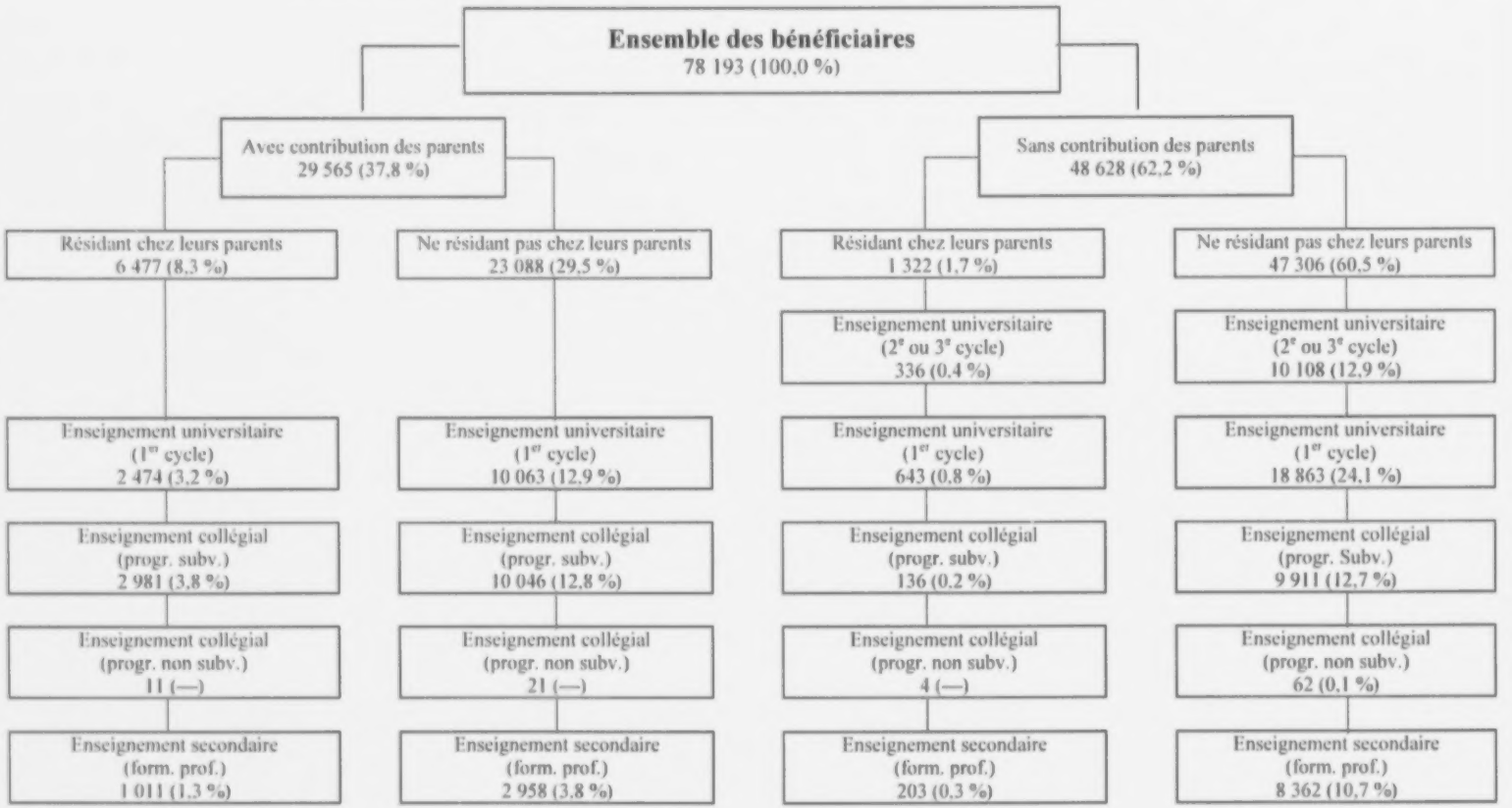

SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2003-2004

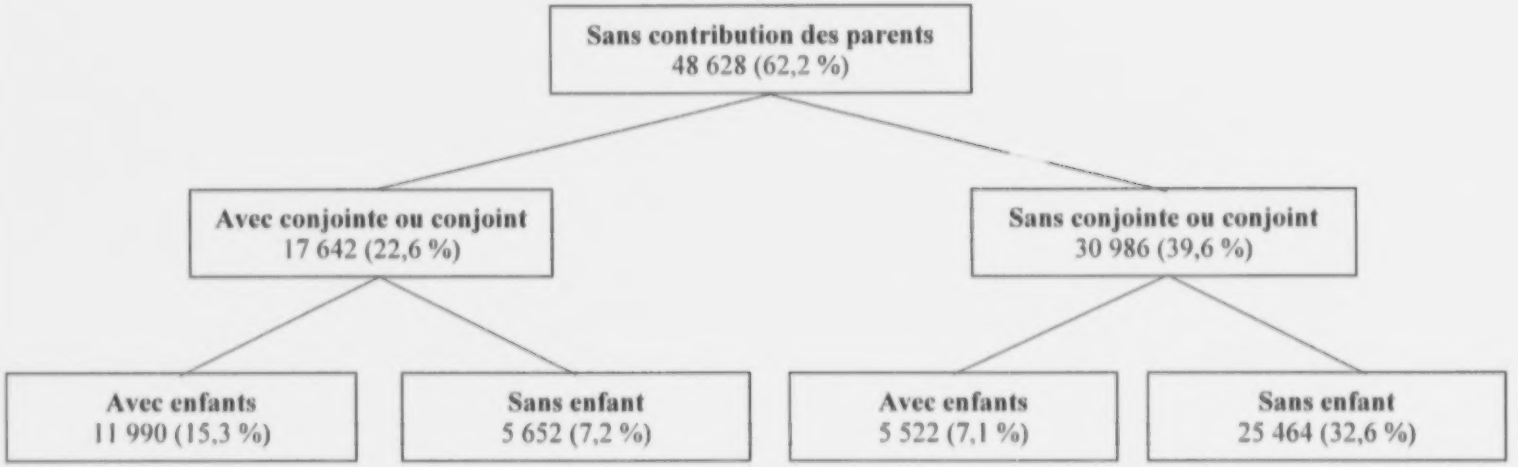

TABLEAU 45

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2003-2004

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant Global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	85	0,512	45	0,151	0,663
Colombie-Britannique	123	0,634	62	0,184	0,818
Île-du-Prince-Édouard	13	0,065	7	0,027	0,092
Manitoba	35	0,205	27	0,090	0,295
Nouveau-Brunswick	226	1,320	126	0,381	1,701
Nouvelle-Écosse	121	0,854	61	0,198	1,052
Ontario	2 532	14,138	1 140	3,727	17,865
Saskatchewan	9	0,043	3	0,009	0,052
Terre-Neuve	21	0,102	9	0,023	0,125
Yukon					
Total	**3 165**	**17,873**	**1 480**	**4,790**	**22,663**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	4	0,016	—	—	0,016
Colombie-Britannique	5	0,019	—	—	0,019
Manitoba	1	0,006	—	—	0,006
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—	—
Ontario	49	0,270	—	—	0,270
Saskatchewan	3	0,015	—	—	0,015
Terre-Neuve	—	—	—	—	—
Total	**62**	**0,326**	**—**	**—**	**0,326**

TABLEAU 45 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2003-2004

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant Global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Allemagne	8	0,036	5	0,023	0,059
Angleterre	88	1,017	39	0,094	1,111
Australie	12	0,132	4	0,035	0,167
Belgique	14	0,092	11	0,027	0,119
Chili	1	0,004	—	—	0,004
Danemark	5	0,028	4	0,008	0,036
Espagne	3	0,016	3	0,007	0,023
États-Unis	207	2,422	106	0,338	2,760
France	149	0,631	98	0,342	0,973
Grèce	1	0,004	—	—	0,004
Hollande	2	0,032	—	—	0,032
Irlande	3	0,038	3	0,035	0,073
Italie	4	0,029	1	0,005	0,034
Mexique	1	0,004	1	0,005	0,009
Norvège	1	0,003	1	0,005	0,008
Nouvelle-Zélande	1	0,015	1	0,008	0,023
Pays-Bas	7	0,066	5	0,019	0,085
Suède	1	0,004	1	0,004	0,008
Suisse	8	0,050	5	0,014	0,064
Total	**512**	**4,623**	**292**	**0,969**	**5,592**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Australie	4	0,017	—	—	0,017
Angleterre	4	0,022	—	—	0,022
Belgique	7	0,041	—	—	0,041
États-Unis	64	0,361	—	—	0,361
Suisse	3	0,014	—	—	0,014
Total	**82**	**0,455**	**—**	**—**	**0,455**

TABLEAU 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2003-2004

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 718	8 530	33	9 652	21 933	28,0
2 001 – 4 000 $	3 839	6 283	36	9 842	20 000	25,6
4 001 – 6 000 $	2 894	5 740	8	10 130	18 772	24,0
6 001 – 8 000 $	1 459	1 644	9	6 949	10 061	12,9
8 001 – 10 000 $	513	684	10	4 170	5 377	6,9
10 001 $ et plus	111	137	1	1 799	2 048	2,6
Total	12 534	23 018	97	42 542	78 193	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 617	3 224	3 473	4 590	4 031	—

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2003-2004

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 305	12 023	131	3 109	3	18 571	14,0
2 001 – 4 000 $	5 368	13 906	1 512	26 344	49	47 179	35,8
4 001 – 6 000 $	3 219	6 864	131	9 626	7	19 847	14,9
6 001 – 8 000 $	3 118	6 459	1 268	10 084	60	20 989	15,8
8 001 – 10 000 $	1 665	2 243	699	9 505	24	14 136	10,6
10 001 $ et plus	1 524	1 419	28	9 419	1	12 391	9,3
Total	18 199	42 914	3 769	68 087	144	133 113	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 990	3 847	5 363	5 781	5 924	5 038	—

TABLEAU 48

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2003-2004

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	3 587	14 801	201	1 157	2	19 748	14,8
20 – 24 ans	5 532	15 746	1 658	32 118	11	55 065	41,3
25 – 29 ans	3 299	4 771	897	17 798	10	26 775	20,1
30 – 34 ans	2 246	2 299	412	8 031	2	12 990	9,8
35 – 39 ans	1 602	1 421	219	4 169	1	7 412	5,6
40 ans et plus	1 933	3 876	382	4 814	118	11 123	8,3
Total	18 199	42 914	3 769	68 085	146	133 113	100,0

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2003-2004

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 891	2,2
Automne	9 038	6,8
Hiver	11 487	8,6
Été et automne	4 053	3,0
Été et hiver	371	0,3
Automne et hiver	90 089	67,7
Été, automne et hiver	15 184	11,4
Total	113 113	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	28 559	25 818
1 – 1 000 $	5 519	4 891
1 001 – 2 000 $	6 524	5 640
2 001 – 3 000 $	7 238	6 079
3 001 – 4 000 $	6 723	5 415
4 001 – 5 000 $	6 462	5 068
5 001 – 6 000 $	5 689	4 251
6 001 – 7 000 $	5 275	3 851
7 001 – 8 000 $	4 713	3 314
8 001 $ et plus	24 360	13 866
Total	101 062	78 193
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	5 144	3 953

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 51

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2003-2004

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	Enseignement secondaire (form. prof.) N	Enseignement collégial (progr. subv.) N	Enseignement universitaire N	Ensemble des bénéficiaires* N
—	5 241	7 862	15 456	28 559
1 – 1 000 $	915	2 064	2 540	5 519
1 001 – 2 000 $	1 000	2 780	2 744	6 524
2 001 – 3 000 $	929	3 175	3 134	7 238
3 001 – 4 000 $	830	2 673	3 220	6 723
4 001 – 5 000 $	812	2 431	3 219	6 462
5 001 – 6 000 $	665	2 057	2 967	5 689
6 001 – 7 000 $	674	1 782	2 819	5 275
7 001 – 8 000 $	601	1 426	2 686	4 713
8 001 $ et plus	3 843	5 978	14 539	24 360
Total	15 510	32 228	53 324	101 062
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	5 139	4 510	5 529	5 144
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 594	2 129	2 828	2 416

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2003-2004

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
	N	Contribution moyenne $	N	Contribution Moyenne $
1 – 1 000 $	10 658	206	2 851	—
1 001 – 2 000 $	927	1 476	1 534	—
2 001 – 3 000 $	689	2 494	977	—
3 001 – 4 000 $	432	3 503	742	—
4 001 – 5 000 $	301	4 522	629	—
5 001 – 6 000 $	183	5 530	317	692
6 001 – 7 000 $	115	6 468	196	1 632
7 001 – 8 000 $	88	7 515	211	2 673
8 001 $ et plus	190	12 654	1 026	7 506
Total	13 583	956	8 483	1 038

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 53

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, *2003-2004*

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	19 718	—	13 571	—
20 001 – 30 000 $	9 091	381	5 475	316
30 001 – 40 000 $	9 739	1 530	4 671	1 380
40 001 – 50 000 $	8 678	2 811	3 000	2 394
50 001 – 60 000 $	7 411	4 057	1 552	2 891
60 001 $ et plus	11 757	6 160	1 296	3 915
Total	66 394	2 213	29 565	856
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	36 421	—	24 327

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 54

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2003-2004

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	15 456	—	13 345	—
20 001 – 30 000 $	2 572	784	2 037	786
30 001 – 40 000 $	1 805	2 182	1 310	2 222
40 001 – 50 000 $	1 045	3 782	670	3 863
50 001 – 60 000 $	491	5 161	215	5 237
60 001 $ et plus	367	8 176	65	5 485
Total	21 736	731	17 642	500
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	13 719	—	11 464

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	112	1,021	50	0,132	1,153
Aviron ltée (Institut technique)	609	6,073	315	1,201	7,274
Campus Notre-Dame-de-Foy	39	0,312	18	0,407	0,719
Centre de formation professionnelle Conduitec	36	0,354	26	0,059	0,413
Centre de formation professionnelle Édith Serey	4	0,028	3	0,011	0,039
Centre de formation professionnelle en électro-esthétique d'électrolyse et d'esthétique	1	0,005	1	0,002	0,007
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	26	0,037	17	0,051	0,088
Centre de formation de Routiers Express inc.	36	0,365	27	0,054	0,419
Collège CDI-Delta	357	2,152	266	0,860	3,012
Compétence Beauté ltée	50	0,343	28	0,126	0,469
Collège Inter-Dec	88	0,481	51	0,221	0,702
Collège O'Sullivan	1	0,002	—	—	0,002
Collège supérieur de Montréal	459	2,200	315	1,201	3,401
CS des Affluents	131	0,213	80	0,290	0,503
CS de L'Amiante	107	0,198	69	0,182	0,380
CS au Coeur-des-Vallées	41	0,076	30	0,125	0,201
CS de la Baie-James	7	0,010	3	0,007	0,017
CS de la Beauce-Etchemin	422	0,719	250	0,705	1,424
CS des Bois-Francs	207	0,369	144	0,520	0,889
CS de la Capitale	1 072	1,798	670	2,173	3,971
CS Central Québec	22	0,043	16	0,049	0,092
CS de Charlevoix	36	0,056	12	0,036	0,092
CS du Chemin-du-Roy	566	1,003	406	1,447	2,450
CS des Chênes	226	0,394	159	0,620	1,014
CS des Chics-Chocs	58	0,107	38	0,157	0,264
CS de la Côte-du-Sud	141	0,261	87	0,245	0,506
CS des Découvreurs	485	0,881	336	1,283	2,164
CS des Draveurs	113	0,203	83	0,306	0,509
CS Eastern Shores	22	0,046	17	0,062	0,108

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS Eastern Townships	149	0,277	96	0,365	0,642
CS de l'Énergie	145	0,253	90	0,303	0,556
CS English-Montréal	1 114	1,889	1 005	5,172	7,061
CS de l'Estuaire	41	0,069	25	0,087	0,156
CS du Fer	41	0,081	29	0,109	0,190
CS du Fleuve-et-des-Lacs	36	0,071	28	0,118	0,189
CS des Grandes-Seigneuries	97	0,147	65	0,187	0,334
CS Harricana	123	0,235	81	0,311	0,546
CS des Hautes-Rivières	119	0,205	83	0,315	0,520
CS des Hauts-Cantons	101	0,186	76	0,285	0,471
CS des Îles	6	0,010	1	0,001	0,011
CS De La Jonquière	440	0,730	283	0,921	1,651
CS de Kamouraska–Rivière-du-Loup	516	0,987	367	1,299	2,286
CS du Lac-Abitibi	94	0,147	74	0,237	0,384
CS du Lac-Saint-Jean	297	0,548	232	0,907	1,455
CS du Lac-Témiscamingue	21	0,039	15	0,051	0,090
CS des Laurentides	82	0,145	58	0,244	0,389
CS de Laval	480	0,804	300	0,965	1,769
CS Lester-B.-Pearson	183	0,329	152	0,674	1,003
CS Marguerite-Bourgeoys	655	1,044	507	2,003	3,047
CS Marie-Victorin	293	0,462	182	0,590	1,052
CS de Montréal	1 346	2,277	988	3,888	6,165
CS des Monts-et-Marées	151	0,290	112	0,408	0,698
CS des Navigateurs	450	0,779	268	0,838	1,617
CS New Frontiers	37	0,071	23	0,086	0,157
CS d'Or-et-des-Bois	89	0,158	62	0,207	0,365
CS des Patriotes	40	0,062	27	0,091	0,153
CS du Pays-des-Bleuets	242	0,407	148	0,489	0,896
CS des Phares	359	0,709	273	0,972	1,681
CS Pierre-Neveu	196	0,323	141	0,431	0,754

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS de la Pointe-de-l'Île	349	0,558	234	0,864	1,422
CS des Portages-de-l'Outaouais	113	0,206	72	0,256	0,462
CS de Portneuf	81	0,140	36	0,080	0,220
CS des Premières-Seigneuries	561	0,981	391	1,177	2,158
CS de la Région-de-Sherbrooke	539	0,957	344	1,153	2,110
CS René-Lévesque	168	0,325	129	0,498	0,823
CS de la Riveraine	107	0,202	80	0,345	0,547
CS des Rives-du-Saguenay	430	0,764	307	1,004	1,768
CS de la Rivière-du-Nord	286	0,468	194	0,587	1,055
CS Riverside	11	0,020	10	0,064	0,084
CS de Rouyn-Noranda	194	0,358	141	0,458	0,816
CS des Samares	162	0,302	131	0,450	0,752
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	137	0,234	103	0,323	0,557
CS Sir-Wilfrid-Laurier	13	0,020	8	0,029	0,049
CS de Sorel Tracy	71	0,129	49	0,183	0,312
CS des Sommets	63	0,112	48	0,191	0,303
CS de Saint-Hyacinthe	267	0,471	154	0,568	1,039
CS des Trois-Lacs	81	0,150	47	0,149	0,299
CS du Val-des-Cerfs	92	0,158	66	0,208	0,366
CS de la Vallée-des-Tisserands	56	0,095	35	0,147	0,242
CS Western Québec	80	0,150	72	0,391	0,541
Académie des pompiers	35	0,211	12	0,032	0,243
Académie internationale en soins esthétiques	3	0,019	3	0,016	0,035
Collège d'informatique Marsan	30	0,205	16	0,043	0,248
École d'administration et de secrétariat de la Rive-Sud	152	0,628	134	0,529	1,157
École nationale de camionnage	51	0,473	29	0,055	0,528
École québécoise du meuble et du bois ouvré	83	0,188	60	0,198	0,386
École du Routier G. C. inc.	187	1,851	99	0,231	2,082
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	83	0,782	64	0,185	0,967
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	125	0,403	104	0,437	0,840

TABLEAU 55

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Institut de formation santérégie	47	0,331	39	0,083	0,414
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	61	0,106	43	1,113	0,219
Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière	112	1,021	50	0,132	1,153
B) Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	436	1,409	304	1,342	2,751
Bishop's University	531	1,425	397	2,027	3,452
Conservatoires d'art dramatique	38	0,105	20	0,086	0,191
Conservatoires de musique	98	0,296	69	0,283	0,579
École des Hautes Études Commerciales	2 756	7,994	1 814	8,945	16,939
École de technologie supérieure de Montréal	1 654	4,294	935	4,100	8,394
École nationale d'administration publique	273	0,897	194	1,004	1,901
École Polytechnique de Montréal	1 806	4,970	1 255	5,864	10,834
Grand Séminaire de Montréal	16	0,041	12	0,071	0,112
Institut catholique de Montréal	1	0,002	1	0,003	0,005
Institut national de la recherche scientifique	119	0,377	73	0,295	0,672
Télé-université	482	1,312	350	1,841	3,153
Université Concordia	6 436	18,243	4 551	25,015	43,258
Université Laval	11 853	31,904	7 033	29,334	61,238
Université de Montréal	10 763	30,270	7 011	32,470	62,740
Université de Sherbrooke	5 858	15,635	3 359	13,369	29,004
Université du Québec à Chicoutimi	1 772	4,691	1 040	4,556	9,247
Université du Québec à Hull	1 042	2,763	629	2,969	5,732
Université du Québec à Montréal	9 727	26,794	6 322	29,697	56,491
Université du Québec à Rimouski	1 429	3,642	842	3,404	7,046
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	513	1,315	318	1,404	2,719
Université du Québec à Trois-Rivières	3 139	8,465	1 875	8,679	17,144
Université McGill	3 948	11,725	2 664	13,762	25,847

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	16	0,032	8	0,025	0,057
Cégep André-Laurendeau	540	1,034	328	1,123	2,157
Cégep Beauce-Appalaches	748	1,293	324	0,913	2,206
Cégep d'Ahuntsic	1 298	2,442	668	2,069	4,511
Cégep d'Alma	491	0,898	226	0,632	1,530
Cégep de Baie-Comeau	182	0,364	118	0,414	0,778
Cégep de Bois-de-Boulogne	621	1,273	424	1,485	2,758
Cégep de Chicoutimi	872	1,695	481	1,540	3,235
Cégep de Drummondville	595	1,055	301	0,948	2,003
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	295	0,506	133	0,463	0,969
Cégep de la Gaspésie et des Îles	582	1,179	382	1,264	2,443
Cégep de Jonquière	1 316	2,462	709	1,995	4,457
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 079	2,080	558	1,982	4,062
Cégep de Lanaudière	773	1,461	405	1,255	2,716
Cégep de La Pocatière	619	1,180	362	1,152	2,332
Cégep de la Région d'Amiante	390	0,663	156	0,393	1,056
Cégep de Lévis-Lauzon	1 187	2,217	585	1,747	3,964
Cégep de Limoilou	1 456	2,741	736	2,307	5,048
Cégep de l'Outaouais	526	0,954	256	0,828	1,782
Cégep de Maisonneuve	864	1,609	461	1,427	3,036
Cégep de Matane	325	0,650	208	0,727	1,377
Cégep de Rimouski	1 451	2,865	863	2,757	5,622
Cégep de Rivière-du-Loup	787	1,513	492	1,728	3,241
Cégep de Rosemont	1 036	2,113	628	2,263	4,376
Cégep de Saint-Jérôme	791	1,527	401	1,353	2,880
Cégep de Saint-Laurent	541	1,050	333	1,231	2,281
Cégep de Sainte-Foy	1 747	3,188	863	2,525	5,713
Cégep de Sept-Îles	142	0,271	92	0,334	0,605
Cégep de Sherbrooke	1 800	3,342	939	2,689	6,031
Cégep de Sorel-Tracy	231	0,445	148	0,496	0,941

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	552	0,983	276	0,767	1,750
Cégep de St-Hyacinthe	671	1,212	311	0,932	2,144
Cégep de Trois-Rivières	1 471	2,729	792	2,383	5,112
Cégep de Valleyfield	284	0,532	148	0,479	1,011
Cégep de Victoriaville	480	0,861	247	0,750	1,611
Cégep du Vieux Montréal	1 293	2,586	727	2,304	4,890
Cégep Édouard-Montpetit	908	1,687	432	1,312	2,999
Cégep François-Xavier Garneau	1 686	3,182	820	2,377	5,559
Cégep John Abbott	482	0,936	279	1,008	1,944
Cégep Lionel Groulx	478	0,860	222	0,702	1,562
Cégep Marie-Victorin	1 239	2,486	867	4,158	6,644
Cégep Montmorency	649	1,257	327	1,017	2,274
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	457	0,824	224	0,669	1,493
Champlain Regional College	505	0,883	222	0,622	1,505
Collège Dawson	925	1,730	574	2,151	3,881
Collège Gérald-Godin	53	0,088	29	0,080	0,168
Collège Héritage	201	0,398	123	0,669	1,067
Collège Shawinigan	460	0,822	222	0,619	1,441
Conservatoires de musique	25	0,042	10	0,030	0,072
Institut de technologie agroalimentaire (La Pocatière)	240	0,516	173	0,716	1,274
Institut de technologie agroalimentaire (Saint-Hyacinthe)	282	0,569	169	0,547	1,116
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	108	0,192	45	0,115	0,307
Vanier College	866	1,713	514	1,734	3,447

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements privés	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Montant global Attribué M $
D Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	588	1,874	272	0,856	2,730
Collège André-Grasset	84	0,291	36	0,103	0,394
Collège Bart	218	0,930	126	0,337	1,267
Collège Centennal	2	0,006	—	—	0,006
Collège d'affaires Ellis inc.	82	0,324	45	0,108	0,432
Collège Français	1	0,002	—	—	0,002
Collège Jean-de-Brébeuf	92	0,375	40	0,059	0,434
Collège Laflèche	630	2,117	335	1,005	3,122
Collège LaSalle	932	3,912	607	2,224	6,136
Collège Marianopolis	122	0,444	47	0,045	0,489
Collège Marie-de-France	10	0,046	5	0,005	0,051
Collège Mérici	556	1,852	247	0,763	2,615
Collège O'Sullivan	413	1,583	252	0,218	2,301
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	3	0,008	1	0,001	0,009
Collège Stanislas	14	0,054	8	0,012	0,066
Conservatoire Lassalle	49	0,158	19	0,054	0,212
École commerciale du Cap	131	0,447	77	0,259	0,706
École nationale de l'humour*	24	0,141	7	0,018	0,159
École nationale de théâtre du Canada	45	0,220	35	0,115	0,335
École de danse de Québec*	1	0,006	1	0,005	0,011
École de musique Vincent-d'Indy	6	0,022	4	0,012	0,034
Institut d'enregistrement du Canada enr.*	48	0,454	11	0,023	0,477
Institut Teccart inc.	94	0,452	41	0,129	0,581
Le Petit Séminaire de Québec	15	0,045	6	0,007	0,052
Musitechnic services éducatifs inc.*	138	1,302	30	0,080	1,382
Séminaire de Sherbrooke	106	0,300	55	0,146	0,446

* École subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications.

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2003-2004

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	21	0,062	—	—	0,062
Académie du Savoir (1995) inc.	1	0,003	—	—	0,003
Académie internationale de la mode et du design	655	3,381	9	0,040	3,421
Chambre immobilière du Grand Montréal	25	0,078	2	0,002	0,080
CINAC inc.	3	0,012	—	—	0,012
Collège April-Fortier	225	0,934	4	0,016	0,950
Collège de l'Estrie	176	0,969	1	0,003	0,972
Collège Delta	257	1,475	3	0,022	1,497
Collège de photographie Marsan inc.	97	0,532	1	0,006	0,538
Collège d'informatique Marsan inc.	21	0,093	—	—	0,093
Collège Herzing	354	2,171	6	0,026	2,197
Collège Inter-Dec	141	0,649	1	0,002	0,651
Collège Mother House	9	0,032	5	0,024	0,056
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	29	0,123	—	—	0,123
Collège technique de Montréal inc.	8	0,050	—	—	0,050
Collège Salette inc.	80	0,466	1	0,009	0,475
Collège TMI	120	0,644	1	0,003	0,647
École nationale de cirque	9	0,050	5	0,012	0,062
École du Show Business	248	1,200	1	0,003	1,203
ICD Institut Carrière et Développement ltée	616	3,599	11	0,048	3,647
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	38	0,185	—	—	0,185
Institut Descartes	150	0,972	4	0,015	0,987
Institut de police du Québec	145	0,407	24	0,047	0,454
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	19	0,130	—	—	0,130
Institut supérieur de design de mode inc.	39	0,220	—	—	0,220
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	79	0,430	3	0,012	0,442
Institut Trebas Québec inc.	101	0,491	—	—	0,491
Villa Sainte-Marceline	12	0,021	8	0,036	0,057

TABLEAU 56

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2003-2004

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
Acadia/University Wolfville	5	0,023	2	0,004	0,027
Algonquin College	70	0,225	43	0,158	0,383
Barreau du Québec/Ottawa	23	0,079	17	0,084	0,163
Carleton University	140	0,996	70	0,254	1,250
Collège Boréal	32	0,111	20	0,076	0,187
Collège d'Alfred	28	0,120	18	0,061	0,181
Collège dominicain de philosophie et de théologie	8	0,039	6	0,025	0,064
Collège universitaire du Cap Breton	1	0,004	—	—	0,004
Collège universitaire de Saint-Boniface	10	0,051	7	0,019	0,070
Collège universitaire Glendon	15	0,093	6	0,024	0,117
Dalhousie University	67	0,522	38	0,139	0,661
École de mode Richard Robinson	9	0,032	—	—	0,032
La Cité collégiale	386	1,354	212	0,690	2,044
Laurentian University	27	0,159	16	0,062	0,221
Mount Allison University	11	0,067	5	0,013	0,080
Mount Saint Vincent University	6	0,050	3	0,007	0,057
Nova Scotia Agricultural College	3	0,022	3	0,010	0,032
Nova Scotia College of Art and Design	8	0,063	3	0,005	0,068
Saint Francis Xavier University	6	0,041	3	0,011	0,052
Saint Mary's University	14	0,079	5	0,012	0,091
Saint-Thomas University	11	0,066	7	0,031	0,097
Université d'Ottawa	1 169	7,289	442	1,376	8,665
Université de Moncton	152	0,882	89	0,255	1,137
Université Sainte-Anne	3	0,010	1	0,004	0,014
Université Saint-Paul	30	0,174	18	0,056	0,230
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	9	0,050	5	0,017	0,067
University of King's College	5	0,030	2	0,002	0,032
University of New Brunswick	39	0,265	21	0,071	0,336
University of Prince Edward Island	13	0,064	7	0,027	0,091

TABLEAU 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

A Dans l'ensemble	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M $	N	M $	M $
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	5 406	11,2	3 489	12,5	23,7
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 335	13,4	3 656	12,7	26,1
Québec (03)	22 278	57,1	12 611	47,7	104,8
Mauricie (04)	6 771	17,9	3 897	14,9	32,8
Estrie (05)	9 736	24,2	5 585	21,2	45,4
Montréal (06)	56 761	163,7	35 363	159,9	323,6
Outaouais (07)	2 185	4,9	1 302	5,5	10,4
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 136	4,4	1 318	4,7	9,1
Côte-Nord (09)	416	0,8	269	1,0	1,8
Nord-du-Québec (10)	42	0,1	22	0,1	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	836	1,7	567	2,0	3,7
Chaudière-Appalaches (12)	3 910	7,2	1 947	5,7	12,9
Laval (13)	1 513	4,4	701	2,3	6,7
Lanaudière (14)	1 066	2,0	616	2,0	4,0
Laurentides (15)	2 007	3,8	1 133	3,7	7,5
Montérégie (16)	5 277	11,6	2 903	10,1	21,7
Centre-du-Québec (17)	1 887	3,7	1 041	3,5	7,2
Autres provinces	3 231	18,2	1 481	4,8	23,0
Autres pays	592	5,1	292	1,0	6,1
Total	132 384	345,4	78 193	315,2	670,6

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

B	Enseignement secondaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M $	N	M $	M $
	(formation professionnelle)					
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 062	2,1	780	2,8	4,9
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 445	2,8	996	3,4	6,2
	Québec (03)	2 514	6,0	1 600	5,1	11,1
	Mauricie (04)	898	3,1	595	2,0	5,1
	Estrie (05)	874	1,7	605	2,2	3,9
	Montréal (06)	5 185	17,2	3 823	15,7	32,9
	Outaouais (07)	376	0,7	277	1,1	1,8
	Abitibi-Témiscamingue (08)	521	0,9	373	1,3	2,2
	Côte-Nord (09)	82	0,2	54	0,2	0,4
	Nord-du-Québec (10)	7	0,01	3	0,01	0,02
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	254	0,5	185	0,7	1,2
	Chaudière-Appalaches (12)	1 120	2,0	674	2,0	4,0
	Laval (13)	590	1,5	372	1,2	2,7
	Lanaudière (14)	293	0,5	211	0,7	1,2
	Laurentides (15)	738	1,4	510	1,6	3,0
	Montérégie (16)	1 553	3,8	1 033	3,6	7,4
	Centre-du-Québec (17)	623	1,2	443	1,7	2,9
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	18 135	45,5	12 534	45,3	90,8

TABLEAU 57 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

C Enseignement collégial	Prêts		Bourses		Aide totale
	N	M $	N	M $	M $
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	3 356	6,6	2 060	7,0	13,6
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 117	6,0	1 620	4,7	10,7
Québec (03)	6 883	16,1	3 252	9,6	25,7
Mauricie (04)	2 731	6,3	1 427	4,3	10,6
Estrie (05)	2 398	5,1	1 155	3,3	8,4
Montréal (06)	14 426	41,9	6 992	24,8	66,7
Outaouais (07)	767	1,5	396	1,4	2,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 102	2,1	627	2,0	4,1
Côte-Nord (09)	334	0,6	215	0,8	1,4
Nord-du-Québec (10)	35	0,06	19	0,08	0,14
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	582	1,2	382	1,2	2,4
Chaudière-Appalaches (12)	2 343	4,2	1 075	3,1	7,3
Laval (13)	923	3,0	329	1,0	4,0
Lanaudière (14)	773	1,5	405	1,2	2,7
Laurentides (15)	1 269	2,4	623	2,1	4,5
Montérégie (16)	3 420	6,9	1 622	5,1	12,0
Centre-du-Québec (17)	1 264	2,6	598	1,8	4,4
Autres provinces	753	2,8	376	1,3	4,1
Autres pays	9	0,04	1	0,01	0,05
Total	46 485	110,9	23 179	74,7	185,6

TABLEAU 57 *(fin)*

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2003-2004

D	Enseignement universitaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M $	N	M $	M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	988	2,6	649	2,7	5,3
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 773	4,6	1 040	4,6	9,2
	Québec (03)	12 881	35,0	7 757	32,9	67,9
	Mauricie (04)	3 142	8,5	1 875	8,7	17,2
	Estrie (05)	6 464	17,3	3 825	15,7	33,0
	Montréal (06)	37 144	104,5	24 548	119,4	223,9
	Outaouais (07)	1 042	2,7	629	3,0	5,7
	Abitibi-Témiscamingue (08)	513	1,3	318	1,4	2,7
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	447	1,1	198	0,7	1,8
	Laval (13)	—	—	—	—	—
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	304	0,9	248	1,5	2,4
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 478	15,5	1 105	3,5	19,0
	Autres pays	583	5,0	291	1,0	6,0
	Total	67 759	199,0	42 483	195,1	394,1

TABLEAU 58

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	833	4	13	2	1	2	1	0	16	—	142	42	1	—	1	14	5	1 077
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	4	1 428	30	8	6	1	3	6	39	22	1	3	2	3	2	6	3	1 567
Québec (03)	133	94	1 328	63	40	13	4	28	74	10	83	436	3	13	12	43	78	2 455
Mauricie (04)	2	14	13	690	5	4	2	3	3	2	4	10	2	20	2	17	134	927
Estrie (05)	10	4	3	11	724	5	2	5	11	1	9	30	2	2	2	61	54	936
Montréal (06)	33	52	51	59	46	3 041	35	49	22	2	34	25	176	248	167	643	44	4 727
Outaouais (07)	1	1	3	1	1	5	319	25	—	1	3	3	2	1	13	4	—	383
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	2	3	1	1	1	—	529	1	12	2	3	1	1	3	9	1	571
Côte-Nord (09)	7	4	2	—	—	1	—	—	114	6	1	—	—	1	—	—	—	136
Nord-du-Québec (10)	—	1	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	1	—	1	—	10
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	9	2	1	3	1	4	1	1	8	—	259	1	1	—	1	3	1	296
Chaudière-Appalaches (12)	47	8	79	10	65	4	—	4	10	3	12	941	3	3	5	10	42	1 246
Laval (13)	7	11	7	5	11	77	10	13	1	—	7	4	118	91	147	16	8	533
Lanaudière (14)	1	1	3	1	1	11	1	—	1	—	1	—	10	269	18	7	2	327
Laurentides (15)	3	5	4	4	7	58	85	17	1	1	2	3	26	48	404	50	2	720
Montérégie (16)	13	19	17	13	27	54	8	16	4	3	16	14	10	18	17	1 320	77	1 648
Centre-du-Québec (17)	14	2	11	53	27	4	4	5	5	2	4	17	2	4	3	29	454	640
Total	1 118	1 652	1 568	926	963	3 285	475	701	310	72	580	1 532	359	723	797	2 233	905	18 199

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	1 961	61	215	46	38	40	10	21	69	4	345	405	17	22	17	76	53	3 400
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	52	2 270	120	54	40	42	14	36	112	51	12	72	12	34	29	87	39	3 076
Québec (03)	404	257	3 331	198	113	54	21	123	169	22	213	1 668	14	30	31	123	241	7 012
Mauricie (04)	26	33	70	1 809	25	17	5	30	10	1	14	39	6	70	14	63	541	2 773
Estrie (05)	12	18	28	35	1 336	18	9	40	21	5	22	128	3	5	10	276	282	2 263
Montréal (06)	143	231	262	248	278	7 491	209	214	72	18	100	199	649	817	741	2 568	298	14 538
Outaouais (07)	2	1	3	2	2	12	519	85	11	2	4	1	2	2	32	10	4	695
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	3	6	2	2	5	9	940	—	24	1	1	5	4	8	11	3	1 026
Côte-Nord (09)	7	4	10	3	5	5	2	3	226	—	5	7	—	4	2	7	8	295
Nord-du-Québec (10)	1	1	—	—	—	—	—	—	—	22	—	1	—	—	—	—	—	25
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	7	—	6	3	2	7	1	—	—	—	513	6	4	7	1	9	—	566
Chaudière-Appalaches (12)	95	28	202	17	66	7	3	13	21	3	33	1 687	1	4	8	26	87	2 301
Laval (13)	8	15	21	10	20	124	14	18	4	1	10	10	379	89	208	58	14	1 003
Lanaudière (14)	2	4	2	7	3	20	3	4	—	1	1	2	5	685	11	11	4	765
Laurentides (15)	12	11	14	22	9	49	72	32	1	3	6	13	42	162	768	42	13	1 271
Montérégie (16)	48	57	87	75	121	173	20	56	20	7	24	98	22	57	55	2 279	164	3 363
Centre-du-Québec (17)	29	17	32	48	56	25	8	15	4	2	14	77	4	13	7	127	873	1 351
Total	2 811	3 013	4 409	2 579	2 118	8 089	919	1 640	740	166	1 317	4 414	1 166	2 005	1 942	5 773	2 624	45 728

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2003-2004

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	595	11	69	7	13	24	3	4	31	1	159	49	11	8	17	44	8	1 056
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	21	1 446	61	14	12	22	9	3	76	14	13	22	8	15	15	27	12	1 792
Québec (03)	890	912	4 877	535	281	589	148	262	247	36	364	2 206	121	197	197	662	473	13 002
Mauricie (04)	77	69	192	1 300	87	140	21	42	24	6	24	179	30	345	76	231	422	3 270
Estrie (05)	257	196	284	199	1 883	377	94	113	81	17	104	516	83	193	188	1 238	562	6 391
Montréal (06)	523	794	1 297	628	720	19 864	505	395	153	51	233	729	1 504	1 498	1 772	5 781	629	37 067
Outaouais (07)	14	22	37	8	12	28	575	54	5	1	6	23	10	13	81	55	11	963
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	3	5	4	10	4	419	—	12	1	6	—	4	2	1	1	486
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	40	5	115	2	5	1	1	2	4	1	6	227	—	3	1	4	4	424
Laval (13)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	7	5	13	9	18	22	5	4	—	1	1	23	8	14	25	85	9	245
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 428	3 463	6 950	2 705	3 026	21 080	1367	1 300	624	140	913	3 983	1 777	2 290	2 368	8 144	2 135	64 698

TABLEAU 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2004

Institutions financières	Prêts négociés %	M $
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	57,91	
Banque Nationale du Canada	14,38	
Banque Royale	11,61	
Banque de Montréal	7,63	
Banque canadienne impériale de commerce	5,00	
Banque Laurentienne	2,80	
Banque Toronto Dominion	0,38	
Banque Scotia	0,13	
Banque Hongkong du Canada	0,16	
Total	100,0	1 001,7

Aide financière
aux études
Québec

22-0804-03